



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activité 2020 — 2021

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA CRÉATION ARTISTIQUE**



# Sommaire

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| <b>04</b> | <b>Avant-propos de Christopher Miles,<br/>Directeur général de la création<br/>artistique</b>                       |   |
| <b>07</b> | <b>Présentation de la DGCA</b>  | <b>34</b>   |
| 07        | Missions  |   |
| 10        | Organisation  |   |
| 13        | Ressources budgétaires et humaines  |   |
| <b>16</b> | <b>Panorama des événements<br/>marquants de l'année</b>   | <b>51</b>   |
| <b>18</b> | <b>Sous-direction des affaires<br/>financières et générales</b>   | <b>57</b>   |
| <b>22</b> | <b>Délégation aux politiques<br/>professionnelles et sociales<br/>des auteurs et aux Politiques<br/>de L'emploi</b> | <b>64</b>   |
| <b>28</b> | <b>Sous direction des enseignements<br/>spécialisés, supérieurs et de la<br/>recherche</b>                          | <b>70</b>   |
|           |   | <b>74</b>   |
|           |   | <b>Délégation aux arts visuels:<br/>arts plastiques, photographie,<br/>design, métiers d'arts</b> |
|           |   | <b>Délégation à la danse</b>  |
|           |   | <b>Délégation au théâtre<br/>et aux arts associés</b>   |
|           |   | <b>Délégation à la musique</b>  |
|           |   | <b>Département de la diffusion<br/>pluridisciplinaire et des<br/>programmes transversaux</b>      |
|           |   | <b>Service de l'inspection<br/>de la création artistique</b>                                      |

# Avant-propos

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une mobilisation quotidienne des équipes de la Direction Générale de la Création artistique pour aider toutes les disciplines artistiques à surmonter les graves difficultés consécutives à la crise sanitaire.

Durant cette période, la DGCA s'est aussi réorganisée afin de gagner en compétences, en proximité et en réactivité.

La fermeture des lieux de spectacle et d'exposition, l'annulation des festivals, des tournées, des foires et salons et de façon générale l'arrêt de la vie culturelle, ont justifié la mise en œuvre d'un vaste plan de soutien afin que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Aux mesures d'ordre générales prises par le Gouvernement pour l'ensemble de l'économie, se sont ajoutés des dispositifs sectoriels d'urgence adaptés aux spécificités artistiques, économiques et sociales de chaque discipline artistique.

La DGCA les a élaborés puis déployés très rapidement.

Avec le concours sur le plan territorial des DRAC qui ont fait un travail remarquable d'information, d'orientation et d'intervention au plus près des réalités de chaque acteur local. Sur le plan national avec les établissements publics comme le Centre National de la Musique, le Centre National des Arts Plastiques qui ont mis en œuvre les mesures de soutien dans leurs secteurs respectifs. Elle a pu compter enfin sur le soutien opérationnel des organisations professionnelles partenaires et représentatives des secteurs des arts visuels et du spectacle vivant.

Si la sauvegarde des lieux et des structures professionnelles a été une priorité, celle de l'emploi a été de même une préoccupation de tous les instants.

Ainsi la mise en œuvre, de concert avec le ministère du travail de l'emploi et de l'insertion de l'année blanche reconduite jusqu'au 31 décembre 2021 a permis de prolonger les droits des intermittents. De nouveaux dispositifs incitatifs et solidaires ont été également créés pour stimuler l'embauche et favoriser la reprise d'activité des auteurs, artistes et techniciens du spectacle d'artistes et ceci dès la fin du confinement.

Au delà de la gestion des conséquences de la crise sanitaire, ce rapport d'activité vous offre un panorama des actions menées par la DGCA pour améliorer la structuration de chaque secteur de la création artistique.

Pour ce qui est des festivals tout d'abord, des états généraux engagés en 2020 ont été menés en collaboration permanente avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et syndicales et les artistes. Ils ont permis la mise en place de mesures exceptionnelles d'aide mais aussi une redéfinition de notre politique en leur faveur. Une charte d'engagements en matière d'éco-responsabilité assortie de préconisations et de moyens supplémentaires a été signée par tous les acteurs. L'État a aussi redéfini ses principes d'engagement en faveur des festivals

Un travail également de réforme des modalités de soutien aux équipes et compagnies artistiques, élaboré en concertation avec le Conseil National des Professions du Spectacle, a abouti le 8 décembre 2021 à un

cadre réglementaire rénové et assoupli. Il doit permettre de mieux les accompagner dans la durée. La mise en œuvre de cette réforme par les DRAC en 2022 s'accompagne de crédits supplémentaires pérennes d'une ampleur inédite.

Un meilleur suivi enfin des artistes-auteurs, s'est traduit par la création le 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'une délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs. En s'appuyant sur les concertations menées avec les organisations professionnelles du secteur, des avancées majeures ont pu être entreprises pour améliorer les conditions de création des auteurs et consolider leur protection sociale. Mais au-delà même de ces mesures conjoncturelles, la DGCA a souhaité se projeter dans l'avenir en élaborant un plan ambitieux en faveur de la création qui la prépare à gérer sa transition, économique, numérique, environnementale que ce soit en matière de production ou de représentation des œuvres afin de s'adapter aux attentes du public.

La DGCA a aussi pris toute sa part dans la mise en place du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Il a été présenté aux professionnels du secteur en novembre 2021, et est applicable à toutes les structures subventionnées par le ministère sur les crédits du programme 131 « Création » avec notamment une conditionnalité des subventions accordées au respect d'engagements pris en la matière.

L'ensemble de ces actions ainsi que les projets de réforme portés par la DGCA ont permis durant ces deux années d'en renforcer la centralité au sein de la création artistique

française. Ils lui imposent de continuer à améliorer et diversifier ses expertises, à affiner sa capacité d'observation, à optimiser l'efficacité de ses dispositifs d'aide, à accompagner les mutations de chaque secteur et enfin à faire vivre l'indispensable dialogue avec les acteurs professionnels et territoriaux.

À l'issue de ces deux années d'activité que ce rapport retrace, je souhaite remercier Sylviane Tarsot Gillery, à laquelle j'ai succédé en février 2021, qui a tenu la barre de la DGCA durant les débuts de la crise sanitaire.

Je remercie enfin tous les agents de la Direction Générale de la Création Artistique qui ont travaillé avec énergie, talent et rigueur pour que vive la création artistique française et qu'elle puisse se projeter avec sérénité dans son avenir.

**Christopher Miles**

Directeur Général de la Création Artistique



# Présentation de la Direction générale de la création artistique

## MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE – DGCA

La DGCA définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative au spectacle vivant et aux arts visuels dans la plus large diversité de leurs esthétiques, formes et expressions,

- Elle anime et soutient notamment les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion sur l'ensemble du territoire.
- Elle exerce la tutelle des établissements publics et opérateurs relevant du spectacle vivant :
  - Les Théâtres Nationaux, de l'Odéon, de la Comédie française, de la Colline, de Strasbourg de la danse de Chaillot, de l'Opéra de Paris, de l'Opéra-Comique, l'Etablissement Public de la Grande Halle de la Villette, la Philharmonie Cité de la musique de Paris, les conservatoires nationaux de danse et de musique, d'art dramatique, le centre national de la Danse, le centre national des arts plastiques, le centre national de la musique, les écoles des Beaux-Arts, des Arts Décoratifs...

- Elle attribue et contrôle la procédure de labellisation et en analyse l'activité
  - Centres nationaux de création musicale -Scènes de musiques actuelles conventionnées,
  - Centres dramatiques nationaux, Scènes nationales,
  - Centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique nationaux,
  - Pôles nationaux du cirque, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public,
  - Organismes de ressources pour la musique et le théâtre
- Elle met en œuvre les procédures relatives aux nominations de dirigeants de structures culturelles
- Elle encourage et soutient les festivals et est l'initiatrice de grands rendez-vous nationaux tels que la Fête de la Musique
- Elle structure l'emploi dans toutes ses dimensions sociales, juridiques et fiscales notamment au sein du Conseil National des Professions du spectacle
- Elle met en œuvre la réglementation relative à l'enseignement initial et supérieur dans les domaines du spectacle vivant ainsi que le suivi des questions relatives à l'insertion professionnelle
- Elle soutient les associations fortement engagées dans la diffusion du spectacle vivant
- Elle assure une veille sur l'économie de leurs secteurs et propose les mesures de nature à favoriser leur développement.

## **LA DGCA A MENÉ EN 2021 UNE RÉORGANISATION INTERNE**

Son objectif a été de renforcer la place des questions sociales et d'emploi dans ses interventions, d'améliorer sa proximité territoriale avec les acteurs de la création, de consolider les moyens dévolus à l'exécution et au suivi de son budget et enfin à renforcer les missions d'évaluation et d'expertise de ses services pour être plus réactif, prospectif et innovant.

Elle s'est traduite par :

- la création d'une délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi qui a œuvré à la mise en œuvre du plan artistes-auteurs, à une politique renouvelée de l'emploi artistique et une plus grande prise en compte des questions sanitaires et de sécurité

- la réaffirmation des entrées disciplinaires pour soutenir la création et mener à bien ainsi les concertations nécessaires à une bonne régulation et réglementation de chaque secteur professionnel. Parmi ses évolutions notons :
  - la création d'une nouvelle délégation aux arts visuels qui intègre les arts plastiques mais aussi la photographie, les industries créatives (mode, design, métiers d'art...) pour mieux accompagner les réseaux professionnels et la structuration du secteur; fondations, galeries, politique fiscale...
  - la consolidation de l'inspection de la création artistique dont les missions ont été confirmées et amplifiées pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques, en pleine collaboration avec les délégations disciplinaires de la DGCA.
  - la création d'un département transversal, le département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux en appui à ces entrées disciplinaires pour accompagner les artistes et les œuvres dans leurs parcours et circulation. Il suit le réseau pluridisciplinaire (scènes nationales, scènes conventionnées, Onda, EPPGHV), coordonne des programmes transversaux en matière de soutien à la création et de diffusion (résidences, nouvelles modalités de production, numérique) et développe la vision territoriale de la création.
- Le réaménagement de l'organisation renforce les missions traditionnelles et la cohérence de l'action globale :
  - l'enseignement spécialisé, l'enseignement supérieur et la recherche sont réunis au sein d'une même sous-direction dans un continuum de corpus, la sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche;
  - la réorganisation de la sous-direction des affaires financières et générales permet de donner plus de cohérence à sa fonction financière et budgétaire, dans toutes ses dimensions (stratégie, fiscalité, investissements, analyse financière)

## ORGANISATION DE LA DGCA

Elle est composée de :

- 4 délégations : arts visuels, musique, théâtre et arts associés, danse ;
- Un service de l'inspection de la création artistique organisé lui-même en 4 collèges disciplinaires reprenant les mêmes entrées (Sica) ;
- Un département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux compétent pour les établissements pluridisciplinaires et les questions transversales aux disciplines (diffusion, publics, numérique, international, EAC...);
- Une délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi ;
- Une sous-direction des enseignements spécialisés et supérieurs et de la recherche (SDESSR) ;
- Une sous-direction des affaires financières et générales, dite support (SDAFIG).

### La sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG)

**Isabelle Gadrey** —  
Sous Directrice

Elle a la responsabilité des moyens de fonctionnement de la direction générale et assure à ce titre la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires qui lui sont affectés. Elle exerce également une mission de coordination et de conseil sur les sujets transversaux de la direction :

- Elle élabore le volet création artistique du budget du ministère de la Culture au sein du projet de loi de finances (PLF),
- Elle assure une tutelle financière des opérateurs notamment le suivi des investissements, & suivi des dossiers immobiliers
- Elle détermine et veille au respect aux plafonds d'emplois par les EP de la DGCA et intervient en cas de besoin en appui de la gestion de leurs ressources humaines.
- Elle procède à une veille et des analyses juridiques et rédige les textes réglementaires de la DGCA
- Elle met en œuvre la feuille de route ministérielle sur l'égalité femmes-hommes et le plan contre les violences sexuelles et sexistes.

## La délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi

**Fabrice Benkimoun —  
Sous-Directeur**

- Elle coordonne et structure les conditions d'exercice des professions du spectacle vivant et enregistré

Pour leur installation, leur protection sociale, le droit du travail qui leur est applicable, leur l'assurance chômage en lien avec les partenaires sociaux. Elle participe aux concertations les concernant au sein du Conseil National des Professions des Arts Visuels

- Elle élabore et met en œuvre une politique générale d'insertion économique et de protection sociale des artistes et des auteurs.
- Elle participe aux instances de gouvernance du guichet unique du spectacle vivant

## La sous direction des enseignements spécialisés, supérieurs et de la recherche

**Denis Declerck —  
Sous-Directeur**

- Elle met en œuvre la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les conservatoires nationaux d'art dramatique, de musique, de danse qu'elle évalue et dont elle établit un classement

- Elle définit et organise les cursus préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur du spectacle vivant création artistique.

- Elle participe à la définition de l'offre de formation tout au long de la vie des professionnels et favorise l'organisation de ces formations par les établissements

Elle propose et met en œuvre les actions permettant l'adaptation des formations et favorisant l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés

## La délégation aux arts visuels

**Francois Quintin — Délégué**

- Elle a la responsabilité des politiques publiques en faveur des arts visuels (art contemporain, photographie, design, mode et métiers d'art).

- Elle assure la tutelle et le pilotage du Mobilier national, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges, du Centre national des arts plastiques (Cnap), de l'Académie de France à Rome (AFR), du Palais de Tokyo et du Jeu de Paume.

- Elle siège, en qualité de représentant du directeur général, aux conseils d'administration du Musée des Arts décoratifs, de la RMN-GP, du Centre national d'art et de Culture, Georges Pompidou (Cnac-GP), de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), de plusieurs fondations reconnues d'utilité publique et de structures labellisées

sur l'ensemble du territoire national.

## La délégation au théâtre et aux Arts Associés

**Sophie Zeller — Déléguée**

- Elle gère et suit les procédures d'aides aux compagnies aux auteurs dramatiques et aux théâtres

- Elle encourage la création au sein des compagnies des arts de la rue et du cirque, à l'itinérance, au compagnonnage, en concertation avec l'inspection de la création artistique.

- Elle intervient dans les champs des arts dramatiques, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette et du théâtre d'objet, les arts du récit, les arts du mime et du geste.

## La délégation à la danse

**Laurent Vinauger — Délégué**

- Elle développe la culture chorégraphique et renforce la visibilité de la danse auprès du grand public pour toutes les pratiques et l'ensemble des esthétiques et des répertoires chorégraphiques : la danse classique, contemporaine, le Hip -Hop...

- Elle soutient l'accès à la pratique de la danse et à la culture chorégraphique notamment aussi pour les publics empêchés.

- Elle accompagne une politique patrimoniale de la danse.

- Elle supervise l'élaboration et la diffusion d'événements fédérateurs destinés au grand public en partenariat avec des lieux et structures.

## La délégation à la musique

### Dominique Muller — Délégué

- Elle soutient l'activité des musiciens et des professionnels de la musique les compositeurs et la création notamment par la commande et contribue à son évaluation
- Elle élabore et met en œuvre les procédures d'aides aux musiciens, interprètes et ensembles en concertation avec l'inspection de la création artistique.
- Elle intervient pour toutes les pratiques et l'ensemble des esthétiques et répertoires musicaux : la musique classique, contemporaine, le jazz, les musiques actuelles.

## Le département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux

### Véronique Evanno — Cheffe du Département

- Il suit et anime les réseaux d'établissements, de labels et les opérateurs de diffusion artistique pluridisciplinaires

(scènes nationales, scènes conventionnées d'intérêt national, l'Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette, Office national de diffusion artistique).

- Il coordonne les politiques transversales de soutien à la création et à la diffusion (création en environnement numérique, résidences, festivals, tiers lieux et lieux intermédiaires, pôles européens de production, création, enfance, jeunesse.
- Il anime enfin la relation aux service déconcentrés dans une approche prospective sur les sujets relatifs à la création et la diffusion.

## L'inspection de la création artistique

### Anne Poursin — Cheffe de l'Inspection

- Elle réalise des missions d'évaluation des politiques publiques dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels notamment au sein d'établissements dédiés à la création.
- Elle exerce auprès d'eux un contrôle scientifique et pédagogique.
- Elle assure une fonction de conseil auprès des instances en charge des procédures d'accréditation et d'habilitation à délivrer des diplômes

nationaux des établissements d'enseignement supérieur et de celles relatives aux professions réglementées qui relèvent de la direction générale.

- Elle apporte son expertise dans le cadre des procédures relatives aux nominations de dirigeants de structures culturelles et d'établissements d'enseignement supérieur dans le champ de la création artistique.
- Elle contribue à l'enrichissement des collections publiques nationales.

## RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES DE LA DGCA

### Budget total de la DGCA

**1,301** M€

### Programme 131 Création

**1 044,5** M€



**189** M€

de crédits ouverts  
en gestion pour  
faire face à la crise

**852,8** M€

Action 1  
Spectacle vivant

**105,9** M€

Action 2  
Arts plastiques

**85,8** M€

Action 6  
Emploi et artistes

Pour rappel le programme 131 «Création» finance les politiques publiques en matière de création artistique.

Il est constitué d'une action 01 consacrée au spectacle vivant, d'une action 02 consacrée aux arts plastiques et d'une action 06 consacrée au soutien à l'emploi et à la structuration des professions. Les crédits d'intervention sont prédominants (57 %), suivis des subventions versées aux opérateurs qui recouvrent 41 % du total des crédits.

Les crédits du programme financent principalement des lieux de création (opérateurs et structures labellisées) ainsi que des équipes artistiques (compagnies et ensembles conventionnés). 3,6 M€

## Programme 186

### Recherche culturelle et culture scientifique (budget ?)

1,17 M€

de crédits pour l'unité opérationnelle (UO)

0,7 M€

de crédits pour financer l'Institut de recherche et coordination acoustique / musique (Ircam)

0,47 M€

de crédits pour des appels à projets en recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

## Programme 224

### Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

106,1 M€



153 M€

de crédits sur le Plan de la relance (programme 363)  
\* budget exécuté 2021 en crédits de paiement (source Chorus)

88,52 M€

de subventions versées aux opérateurs (en fonctionnement, en investissement courant et en dotation exceptionnelle pour le financement des gros travaux de rénovation ou de mise aux normes), soit 86 % des crédits du budget opérationnel de programme

(BOP): 3 conservatoires nationaux supérieurs (CNSMDP, CNSMDL et CNSAD), 10 écoles nationales supérieures d'art (dont l'Ensba et l'ENSCI), le centre national des arts du cirque et l'Académie de France à Rome.

**163** ETP

(emploi temps plein)  
dont près des deux tiers  
sont des agents titulaires

**1 293** ETP

en intégrant les emplois  
des établissements placés  
sous sa tutelle

**80** %

des effectifs de la DGCA  
sont principalement des  
cadres avec un haut niveau  
d'expertise dans tous les  
domaines d'activités

**68** %

des agents de la DGCA  
sont des femmes

# Panorama dates clés 2020—2021

## Janvier 2020

Création du Centre National de la Musique

## Février 2020

Plan d'action en faveur des artistes-auteurs

## Février 2020

40<sup>e</sup> anniversaire du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon

## Mars 2020

Mise en place de l'année blanche et de l'activité partielle pour les intermittents du spectacle; adaptation du fonds de solidarité et déploiement du filet de sécurité pour les artistes-auteurs

## Printemps 2020

Mise en place du plan théâtres en région

## Juillet 2020

Création de la maison de la Musique contemporaine

## 28 août 2020

Décret clarifiant la composition des revenus artistiques des artistes-auteurs

## 16 septembre 2020

Mise en œuvre du fonds spécifique et temporaire de solidarité (« Fussat »)

## Octobre 2020

Lancement des États généraux des festivals (EGF), les 3 et 4 octobre 2020 EGF1; le 28 juin 2021 EGF2, le 1<sup>er</sup> décembre 2021 EGF3.

## 8 décembre 2020

Publication du décret modifiant le statut du Théâtre national de Chaillot et actant sa mission principale de Théâtre national de la danse

## Décembre 2020

30<sup>e</sup> anniversaire du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris

## Printemps 2021

Mise en ligne de l'inventaire national des orgues

## Mars 2021

Lancement du dispositif jeune cirque national par le Cnac (centre national des arts du cirque) d'aide à l'insertion commun aux étudiants des trois écoles délivrant le diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque

## Mars 2021

Augmentation du fonds de soutien à la photographie documentaire contemporaine du Cnap porté à 500 000 euros

## Mars 2021

Lancement de « À l'air libre » 5<sup>e</sup> édition du week-end Frac et lancement de la plateforme numérique Lesfrac.com

## Mai 2021

2<sup>e</sup> édition du Parlement de la photographie à l'INHA

**Juin 2021**

Exposition « Regard sur le Grand Paris »

**Juin 2021**

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt du programme de commande publique « Mondes Nouveaux » (plan de relance)

**Juillet 2021**

Création du Conseil national du design (CNDes), rassemblant 16 membres qualifiés dans le secteur, sous la présidence de Sandra Rey nommé en novembre 2022

**Juillet 2021**

Remise du prix 1 immeuble 1 œuvre par le ministre

**Octobre 2021**

Restitution de la mission sur l'art lyrique réalisée par Caroline Sonrier

**Octobre 2021**

Restitution de la mission sur les orchestres symphoniques permanent réalisée par Anne Poursin et Jérôme Thiebaut

**Octobre 2021**

Lancement de l'enquête de représentativité afin d'objectiver la désignation

des organisations représentatives appelées à siéger au Conseil d'administration du futur organisme unique de gestion du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs

**Octobre 2021**

Nomination d'Olivier Mantei, à la direction générale de la Cité de la Musique Philharmonie de Paris et de Louis Langrée à celle du Théâtre National de l'Opéra-Comique

**Octobre 2021**

Désignation de Peggy Donck à la direction du Centre National des Arts du Cirque

**Avril 2021**

Nomination de Rachid Ouramdane à la direction de Chaillot / Théâtre national de la danse.

**Octobre 2021**

Restitution du rapport de la mission prospective de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles sur les fonds d'art contemporain

**3,4,5 novembre 2021**

Premières journées recherche hybridation expérimentation

**Automne 2021**

Publication de l'étude « Les danseurs d'hip-hop: trajectoires, carrières et formations »

**Novembre 2021**

Publication du décret « labels de la création artistique » créant le 13<sup>e</sup> label « centre national de la marionnette »

**Novembre 2021**

3<sup>e</sup> édition de Elles X Paris Photo

**Novembre 2021**

Lancement de la plate-forme « EllesfontlaCulture »

**Décembre 2021**

Publication du décret relatif à la réforme des aides aux équipes artistiques

**Décembre 2021**

Annnonce de la sélection des 100 candidats lauréats de la grande commande photographique du ministère de la Culture mis en œuvre par la BNF

# Sous-direction des affaires financières et générales

## UNE NOUVELLE ORGANISATION

Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'administration centrale (OAC), mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la SDAFIG s'est réorganisée afin de donner plus de cohérence à sa fonction financière et budgétaire, dans toutes ses dimensions (stratégie, fiscalité, approche territoriale, investissements, analyse financière).

Un bureau des affaires budgétaires (BAB) a ainsi été créé, assurant l'ensemble des fonctions financières et intégrant notamment le pilotage budgétaire des services déconcentrés. En parallèle, un nouveau bureau en charge des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) a été institué.

Durant ces deux années la SDAFIG a coordonné la gestion de la crise sanitaire pour le compte de la direction générale, en lien avec les services du secrétariat général du ministère.

Elle a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle sur l'égalité femmes-hommes, avec une attention particulière portée cette année sur la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le secteur du spectacle vivant. Un plan de lutte contre les VHSS a ainsi été présenté aux professionnels de ce secteur en novembre 2021 et sera étendu aux arts visuels en 2022.

## LES AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

La sous-direction assure l'élaboration du budget et le suivi de l'exécution des crédits du programme 131 «Création», dont le directeur général est responsable de programme.

La SDAFIG participe par ailleurs à la construction budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur le programme 361 «Transmission des savoirs et démocratisation de la culture» et 363 «Compétitivité» (Plan de relance).

Le bureau des affaires budgétaires veille à la bonne exécution des crédits de l'administration centrale sur les différents programmes. A ce titre, plus de 1 500 demandes de paiement ont été instruites en 2021 (1 300 en 2020, 1 100 en 2019) avec un taux de consommation des crédits proche de 100 %. Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le BAB est mobilisé pour accompagner financièrement les structures touchées par la crise sanitaire.

Par ailleurs, le BAB a suivi prioritairement les dossiers suivants :

- Le recensement des besoins et la coordination de l'aide apportée aux opérateurs de la création, y compris les écoles du spectacle vivant et des arts visuels pendant la crise ;
- Le suivi des crédits déconcentrés dont les aides spécifiques liées à la crise et les dispositifs du Plan de relance ;
- La mise à jour des procédures de contrôle interne et de contrôle de gestion de la direction générale.

## RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Le bureau des ressources humaines et des affaires générales s'est concentré sur la mise en œuvre de l'OAC au sein de la direction et a accompagné les agents et les services sur le plan humain, administratif, logistique, formation, mobilité, etc.

Le bureau a également assuré :

- L'instruction des campagnes relatives aux lignes directrices de gestion – promotion – pour les années 2021 et 2022, les CAP de rattrapage des promotions des professeurs des écoles d'art pour les années 2018, 2019 et 2020 ;
- L'instruction de la campagne de revalorisation des catégories B et C ;
- L'organisation de 5 commissions consultatives paritaires (2 DGCA et 3 conservatoires)

## LES AFFAIRES JURIDIQUES

Le bureau des affaires juridiques (BAJ) est resté fortement mobilisé au cours de l'année sur l'accompagnement de la gestion de la crise sanitaire : interprétation des décrets, contribution aux FAQ, réponse aux questions des services sur la mise en place du pass sanitaire et du pass vaccinal dans les différents champs d'action de la DGCA.

En liaison avec les différents services, le BAJ a participé à l'écriture et au suivi de textes réglementaires dans le champ de la création artistique, tels que la réforme des aides aux équipes artistiques, la création du label « Centre national de la marionnette » (CNMA), le décret déclassément. Il a également accompagné les services dans la conduite de restructuration statutaire d'opérateurs, notamment pour l'académie de France à Rome et la transformation du Mobilier National en établissement public, ainsi que pour des structures labellisées, les centres d'art d'intérêt national ou encore les établissements candidats au label CNMA.

L'activité de conseil, d'analyse juridique et de traitement des contentieux a été intense. Les saisines, nombreuses, ont concerné les marchés publics, le mode de gestion des structures labellisées, la procédure du 1 % artistique, les subventions et le droit d'auteur. Le BAJ a porté ses efforts sur l'amélioration de l'information à destination des services et des Drac.

## LE CONSEIL ARCHITECTURAL

La mission est sollicitée pour son expertise et son conseil pour un grand nombre de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale.

Outre la poursuite d'un certain nombre de grands projets tel que le Cnap ou la Cité du théâtre, l'année 2021 a été consacrée au suivi des projets retenus au plan de relance pilotés par la DIE – rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État, CMSMDL, CNAC, CND etc. À ce titre, la mission a accompagné le théâtre national de Chaillot pour la mise en œuvre de sa deuxième tranche de travaux concernant la rénovation de la salle Vilar.

La mission a également été sollicitée pour le suivi du plan de relance culture particulièrement sur les travaux des écoles d'art ENSCI, Ensa Limoges, Ensba, CNSMDP, AFR.

Parallèlement la mission a analysé le projet de l'école nationale de Cergy en collaboration avec la communauté d'agglomération, le programme et les équipes du projet des ateliers Médicis, enfin elle a suivi ou engagé les projets sous délégation de maîtrise d'ouvrage Oppic – projet de la Cité de la céramique à Sèvres ou désordres du parvis du Palais de Tokyo.

Conformément à sa mission d'expertise et d'assistance technique auprès des structures subventionnées, la mission est intervenue sur de nombreux projets tels que les centres dramatiques nationaux de Thionville, Colmar et Bordeaux, la maison de la danse et la cité des arts du cirque à Lyon, les centres chorégraphiques nationaux de Rillieux-la-Pape, Tours, Dijon et Nancy, le Cnarep à la rochelle, le citron jaune à port saint Louis, les jardins de la cour d'honneur du Palais des papes...

Enfin la MCA a continué ses missions d'examen dans le cadre de la commission investissement du CNM et celui d'expertise au comité de pilotage de l'association des théâtres privés

## POINT SUR LA RÉNOVATION IMMOBILIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

- Un important effort d'investissement a été fait pour les opérations de rénovation, de mise aux normes, de réaménagement ou d'extension des établissements afin de garantir la sécurité des étudiants et des personnels et la qualité des activités pédagogiques, artistiques et scientifiques.
- L'École nationale supérieure de la photographie (ENSP) d'Arles a emménagé dans ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les travaux de rénovation et de réfection de l'École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) se sont poursuivis et seront un des chantiers majeurs pilotés par la nouvelle direction de l'école.
- Les travaux de rénovation des façades du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris sont poursuivis et sont quasiment achevés à ce jour, tandis qu'en 2021 ont débuté les travaux de rénovation de ses espaces pédagogiques (dont notamment les studios de danse).
- Concernant le Centre national des arts du cirque (Cnac), l'établissement a consolidé en 20-21 ses financements, les projets devant débuter en 2022 (hangar nord et création d'un espace de vie étudiant). L'engagement des collectivités territoriales et l'apport de crédits d'investissement dans le cadre du plan de relance immobilier ont permis de consolider les financements du projet de relocalisation de l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy.
- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon a démarré les travaux de rénovation et de réhabilitation de ses locaux (crédits plan de relance). Concernant le CNSAD, le GIP Cité du Théâtre a sollicité l'architecte Nieto Sobejano associé à Marin et Trottin pour une étude d'avant-projet sommaire.
- Enfin, des dégradations bâtementaires sérieuses cumulées à d'importantes alertes autour d'atteintes structurelles (mises en place d'étais de confortement) ont conduit à une mise en sécurité des bâtiments, à la mise en œuvre de pédagogies hors les murs, et surtout à une mobilisation d'urgence des tutelles autour de l'avenir de l'école de Bourges et de son éventuelle relocalisation (mise en place d'un groupe de travail technique).

# Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi

## LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ DÉDIÉE AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES MÉTIERS PROPRES À LA CRÉATION ARTISTIQUE

À l'issue des analyses et des préconisations du rapport Racine sur l'absence d'interlocuteur unique des auteurs quant à leur régime fiscal et social d'une part, et des réflexions menées au sein du ministère sur le renforcement de la politique de soutien à l'emploi artistique pour le spectacle vivant et enregistré d'autre part, le ministre de la culture a décidé

de créer, au 1er janvier 2021, une nouvelle délégation au sein de la DGCA dédiée aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi. Cette délégation a pour mission, par une concentration de compétences et de moyens, de répondre aux enjeux des professions de la création artistique quel qu'en soit le champ

(auteurs, artistes ou techniciens) et qu'elle qu'en soit la discipline. La délégation ainsi créée veille à ce que les conditions d'exercice, d'installation, de développement professionnel et de protection sociale existantes favorisent le développement des professions de la création pour la vitalité de celle-ci et des entreprises qui y concourent.

## DES MESURES POUR LES ARTISTES-AUTEURS

Pour les artistes auteurs, le déploiement de mesures d'urgence a permis de sauvegarder le tissu créatif. En parallèle, la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail d'amélioration des conditions de création des auteurs a conduit à des avancées significatives et posé les bases d'une politique ambitieuse et cohérente de soutien à l'activité professionnelle de l'ensemble des créateurs.

### La sauvegarde du tissu créatif

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, le gouvernement et le ministère de la Culture ont mis en œuvre différents dispositifs de soutien à destination des artistes-auteurs, particulièrement affectés par la crise.

L'adaptation du **fonds de solidarité** aux spécificités de la profession a permis de verser **249 M€** aux auteurs entre mars 2020 et octobre 2021. De plus, et afin de maintenir un niveau suffisant de revenus durant la crise pour les artistes-auteurs n'ayant pas eu accès ou insuffisamment accès au fonds de solidarité, **des aides fléchées vers les artistes-auteurs ont été créées et mises en œuvre par les établissements publics du ministère les plus proches des secteurs impactés (CNC, CNM, CNL, Cnap) dès 2020, pour une enveloppe totale de 35 M€, versés à plus de 6 000 auteurs. Le dispositif a été prolongé au titre du second semestre 2021.**

Enfin, au fonds de solidarité et aux fonds sectoriels s'est ajouté un dispositif **d'exonérations de cotisations sociales** pour les artistes-auteurs, souhaité par le président de la République et annoncé en mai 2020. Deux mesures d'exonérations de charges au titre de 2020 et 2021 ont ainsi renforcé les aides directes. 58 108 artistes-auteurs ont déjà bénéficié de la première exonération de charges sociales (aide Covid 1) pour un total de **64,6 M€** de réduction de cotisation sociales et un montant de **19 M€** est estimé pour la seconde exonération. Le décret précisant les modalités d'application de l'exonération n° 3 au titre de 2021 est en cours de finalisation et a fait l'objet d'un accord interministériel.

Au total, ce sont donc près de **370 M€** qui ont été engagés en un temps record pour soutenir l'activité de création, à travers des dispositifs simples d'accès et tenant compte des spécificités de la profession.

### La poursuite de la mise en œuvre du plan artistes-auteurs

En parallèle de ces mesures d'urgence, des travaux de fond ont permis d'obtenir des avancées décisives en matière de structuration du paysage professionnel et d'amélioration de l'accès aux droits.

Le 11 mars 2021, **la Ministre a annoncé la mise en place d'un programme de 15 mesures concrètes permettant d'améliorer les conditions de création des auteurs, à la suite de la publication du rapport Racine** sur l'auteur et l'acte de création en janvier 2020 et du déclenchement de la crise sanitaire.

Parmi les mesures de **revalorisation durable de la place des auteurs** :

- **Le décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 a permis de clarifier la composition des revenus artistiques** et la distinction entre revenus principaux et accessoires. Il sera complété par une instruction en cours de rédaction, intégrant notamment une nomenclature de revenus et d'activités artistiques ;
- **Une enquête de représentativité** a été lancée afin d'objectiver la désignation des organisations représentatives appelées à siéger au Conseil d'administration du futur organisme unique de gestion du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs. L'étude des 24 dossiers de candidatures pour 16 sièges est en cours ;
- **Le dispositif de rachat des cotisations prescrites** sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 par la publication d'une circulaire. Le coût du rachat pour les artistes-auteurs sera notamment allégé grâce à la suppression du taux d'actualisation qui s'applique aujourd'hui.
- **La mise en œuvre d'un portail d'information**

**en ligne** à destination des artistes-auteurs, rassemblant l'ensemble des informations utiles de nature juridiques, fiscales, sociales a fait l'objet d'un cahier des charges d'accompagnement de la DGCA dans le recensement des besoins et l'élaboration d'un panorama des différentes solutions possibles. Cet accompagnement, qui associe des représentants d'artistes-auteurs, aboutira à une mise en concurrence pour la réalisation du portail définitif;

- **Les négociations sectorielles** visant à équilibrer les rapports de force entre les organisations d'auteurs et les diffuseurs ont débuté au premier semestre 2021 dans le secteur de l'audiovisuel et celui du livre;
- **Les autres mesures sectorielles** (structuration des résidences de création, expérimentation d'une rémunération des auteurs de bande dessinées; rémunération du droit d'exposition des artistes par les musées et les Frac; mission sur les métadonnées des images fixes...) continuent de faire l'objet de travaux. Le cabinet est particulièrement mobilisé pour suivre la mise en œuvre de ce plan ambitieux.

L'ensemble de ces mesures permet d'affirmer qu'il existe désormais une politique ambitieuse et cohérente de soutien à l'activité professionnelle de l'ensemble des créateurs. Les auteurs sont à présent identifiés au sein du ministère de la Culture, ont des interlocuteurs désignés auprès de la Délégation aux politiques professionnelles des auteurs et aux politiques de l'emploi, assurant le suivi des sujets transversaux de cette population.

## MESURES POUR L'EMPLOI ET LE SPECTACLE VIVANT ENREGISTRÉ

Mise en œuvre de concert avec le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (MTEI), **l'année blanche, reconduite jusqu'au 31 décembre 2021, a permis de prolonger les droits des intermittents**, et ainsi de maintenir dans la profession les 120 000 intermittents indemnisés. La mise en œuvre d'un **seuil dérogatoire à 338 heures pour les moins de 30 ans** a en outre permis d'apporter une réponse concrète aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes intermittents confrontés à une baisse d'activité et un déficit d'exposition.

La délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi a également œuvré pour adapter le dispositif de **l'activité partielle** aux spécificités de l'emploi intermittent, afin d'assurer un filet de sécurité aux salariés frappés par les annulations et aux employeurs touchés par une baisse drastique des recettes.

Outre ces efforts sans précédent, les dispositifs de soutien à l'emploi ont été adaptés afin de couvrir tous les secteurs d'activité et d'accompagner la reprise à la suite de la levée progressive des restrictions sanitaires.

## L'adaptation du Fonpeps pour mieux couvrir les salles de petite jauge et soutenir l'embauche

Pour soutenir les recrutements dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, deux aides du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) ont été renforcées de manière exceptionnelle et temporaire :

- Le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge a été étendu à l'ensemble des lieux de représentation dont la billetterie n'excède pas 600 billets par représentation (contre 300 auparavant). Les répétitions sont également prises en compte ;
- Pour les contrats de travail qui ont débuté à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le montant de l'aide unique à l'embauche a été temporairement et exceptionnellement revalorisé. L'aide a également été étendue aux contrats fractionnés et aux embauches rémunérées au cachet. Ces dispositifs exceptionnels, initialement prévus jusqu'au 31 décembre 2021, ont été prolongés jusqu'au 31 juillet 2022.

## La création d'aides spécifiques pour le secteur occasionnel

**Une aide spécifique**, dite aide n° 5, a été créée dans le cadre du Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle («Fussat») en septembre 2020. Elle est destinée aux **intermittents employés par les employeurs du Guso n'entrant pas dans le dispositif d'activité partielle et qui avaient été recrutés pour des dates annulées en raison du covid-19**, et consiste en un montant forfaitaire de 150 € par cachet annulé. Elle a été reconduite jusqu'en mai 2021.

Par ailleurs, afin de **favoriser la reprise d'activité au second semestre de l'année 2021**, deux **fonds spécifiques temporaires de solidarité ont été mis en place**, en partenariat avec le Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso), d'une part, et avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Cafés Cultures, d'autre part.

**L'aide temporaire à l'emploi consiste en une prise en charge des cotisations et contributions sociales par le Guso**, qui en assure le versement aux organismes de protection sociale concernés.

L'aide exceptionnelle à l'emploi, dont le montant forfaitaire varie selon le nombre d'artistes du spectacle ou techniciens recrutés par jour, est **versée directement à l'employeur par le GIP Cafés culture** en complément de l'aide du Guso.

Tous deux abondés à hauteur de 10 millions d'euros, ces dispositifs ont pour but de soutenir l'emploi dans le secteur occasionnel, c'est-à-dire l'emploi des artistes et techniciens du spectacle, recrutés par des employeurs n'ayant pas pour objet principal le spectacle.

60 000 structures sont potentiellement concernées par ces aides nouvelles qui visaient :

- les collectivités territoriales de moins de 3500 habitants ;
- les structures de droit privé entrant dans le champ d'application du Guso (à l'exception des particuliers employeurs).

## Le déploiement d'un filet de sécurité et d'action sociale via le FUSSAT et une meilleure prise en compte des périodes de congés maladie et de maternité

En complément de «l'année blanche», le ministère de la Culture a mis en place en urgence, le 16 septembre 2020, un **fonds spécifique et temporaire de solidarité, dit «Fussat»**, à destination des artistes et techniciens du spectacle qui n'étaient pas éligibles aux dispositifs aménagés jusqu'alors dans le contexte de la crise sanitaire. Ce fonds donne accès à quatre aides sociales d'un montant forfaitaire unique de 1500 euros, sous réserve de ne percevoir aucune allocation d'assurance chômage (régime général ou spécifique des annexes 8 et 10). Ces quatre aides sociales étaient destinées, sous conditions :

- aux professionnels en cours de constitution de droit au régime des intermittents n'ayant jamais eu de droit ouvert précédemment, ou ayant déjà eu un droit ouvert dans le passé, qui ont réalisé entre 250 heures et 506 heures entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mai 2021 (**aide n° 1**) ;
- aux intermittents arrivés en fin de droits de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) au titre des annexes 8 ou 10 entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 29 février 2020 (**aide n° 2**) ;
- aux artistes qui se produisent au titre d'une activité artistique, en majorité à l'étranger

sous des contrats de travail locaux, dans le cas où 3 de leurs dates ont été annulées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 mai 2021 en raison de la crise sanitaire (**aide n° 3**);

- et aux intermittents dont les droits n'ont pas repris faute de contrat post congé maternité (indemnisé ou non par l'Assurance maladie), congé d'adoption ou arrêt maladie d'une durée égale ou supérieure à 30 jours consécutifs, entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 mai 2021 (**aide n° 4**).

Enfin, la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi et la direction de la sécurité sociale ont porté une **modification réglementaire permettant aux intermittents du spectacle de conserver leurs droits à congés maladie et maternité pendant la crise sanitaire, en portant à 12 mois, contre 3 antérieurement, la durée du maintien de droit aux prestations en espèce de sécurité sociale en cas de reprise d'une activité professionnelle insuffisante pour ouvrir des droits à ces prestations.**

## L'animation du dialogue social

Toutes ces mesures ont été mises en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux, via le **Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS)** dont la délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi assure le secrétariat.

Au-delà de la réponse à la crise sanitaire, les travaux de la **sous-commission d'observation de l'emploi** ont permis, via un recensement de l'ensemble des données disponibles et la mobilisation de tous les fournisseurs de données (Pôle Emploi Services, Audiens, Afdas, DEPS), d'aboutir à la construction de **tableaux de bord d'indicateurs mensuels et annuels, supports d'une connaissance partagée de l'évolution du secteur et de la profession.**

De son côté, la **sous-commission hygiène et sécurité** a réalisé un document synthétique visant à fournir un **mode d'emploi aux entreprises dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques**, et initié des actions de sensibilisation à la question des risques psycho-sociaux.

## LA DÉFENSE DES SPÉCIFICITÉS D'EXERCICE DES PROFESSIONS CULTURELLES EN INTERMINISTÉRIEL ET AU NIVEAU EUROPÉEN

La délégation a également œuvré à l'amélioration de certaines conditions connexes d'exercice des professionnels de la création :

- Des échanges avec le ministère de l'Intérieur ont donné lieu à un projet **d'évolution de la circulaire dite « Collomb » relative au remboursement de l'intervention des services d'ordre de l'intérieur**. Prévisibilité, harmonisation, facilité de paiement et conditions financières sont les lignes directrices de ce projet ;
- Des discussions nourries avec les professionnels ainsi que les ministères en charge de la santé et de l'environnement ont abouti à un projet **d'arrêté d'application du décret relatif aux risques sonores** qui permette l'application de ce décret au plus près de la réalité d'exercice des professions du spectacle, et dans le respect de la santé du public et celui de l'environnement.

**Enfin, au niveau européen, la délégation participe à une Méthode ouverte de coordination (« MOC ») sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création.**

L'un des cinq thèmes prioritaires du Plan de travail du Conseil pour la culture 2019-2022 est « Un écosystème soutenant les artistes, les professionnels de la culture et de la création et les contenus européens ». Dans ce cadre, la Commission européenne a réuni, à compter de septembre 2021, un groupe d'experts des États membres afin de participer à une Méthode ouverte de coordination (MOC) sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création. Ce groupe se réunira jusqu'au début de l'année 2023. Son objectif est d'améliorer la connaissance sur le statut et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création au sein de l'Union Européenne et de proposer des recommandations politiques pour l'élaboration d'un environnement favorable.

# Sous-direction des enseignements spécialisés et supérieurs et de la recherche

## **L'ANIMATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES DU SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE ARTISTIQUE ET CULTUREL**

La sous-direction des enseignements spécialisés et supérieur et de la recherche (SDESSR) accompagne l'activité de près de 80 établissements d'enseignement supérieur de la création qui relèvent de différentes structures juridiques (établissements publics nationaux, établissements publics de coopération culturelle, associations). Ces établissements forment 11 500 étudiants en arts plastiques et 3 500 pour le spectacle vivant :

- 44 écoles supérieures d'art dont 10 nationales ;
- 33 établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant dont 4 nationaux,
- 4 écoles de cirque et une vingtaine de classes d'enseignement préparatoire.

L'objectif est une intervention stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche quels que soient les statuts juridiques des établissements et les capacités d'intervention, directes ou indirectes.

**Pour les établissements publics nationaux**, la fonction de tutelle est à la fois stratégique et opérationnelle. La sous-direction participe :

- À la répartition centrale des moyens financiers et de ressources humaines et à la définition des projets des établissements
- Au pilotage des contrats d'objectifs et de performance et exerce une mission de conseil et d'accompagnement en proximité avec des directions d'établissements.

La SDESSR a conduit en 2020-21 les procédures de recrutement des directions de l'ENSCI-les Ateliers (Frédérique Pain), l'Ensa de Bourges (Jeanne Gailhoustet) et l'Ensa de Limoges (Françoise Seince). Les mandats d'Emmanuel Tibloux en tant que directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, de Sophie Claudel pour l'Ensa de Dijon et de Sylvain Lizon pour la Villa Arson (Nice) ont été renouvelés.

**Pour les établissements de type EPCC** (établissements publics de coopération culturelle) ou associatifs, pour lesquels le rôle des collectivités territoriales est majeur en matière de gouvernance et de financements, l'intervention de l'État est déconcentrée. C'est au niveau national, par les procédures d'évaluation et d'accréditation, que la qualité du diplôme est garantie et que la cartographie des formations peut être assurée sur le territoire, tandis que la bonne articulation de l'administration centrale (DGCA) et des Drac contribue à résoudre des crises de gouvernance et à redéfinir ou consolider des positionnements stratégiques en matière de formation et d'enseignement.

## Construire un projet collectif d'enseignement supérieur et de recherche avec les organisations représentatives

La SDESSR est en dialogue constant avec les associations d'écoles (Association nationale des écoles supérieures d'art et design (Andea), Association nationale d'établissements du spectacle vivant (ANESCAS), Association nationale des écoles supérieures d'art dramatique (Anesad), Fédération française des écoles de Cirque (FFEC), les représentations syndicales (notamment pour les questions statutaires et les cadres d'emploi des enseignants) et, pour les établissements territoriaux, les associations nationales de collectivités locales et le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (statuts des personnels enseignants ou administratifs relevant de la fonction publique territoriale). La structuration des politiques publiques d'enseignement supérieur prend par ailleurs appui sur des instances ministérielles nationales : le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC).

## Dialogue social et exemplarité

Appuyées par le ministère de la Culture et notamment la mission SRH Égalité professionnelle et Diversité du SG, les écoles se sont engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les discriminations et mettent en place des actions concernant les personnels enseignants, chercheurs, administratifs et techniques, mais aussi les étudiants et les relations entre enseignants et étudiants dans le cadre des activités pédagogiques (formations des personnels et sensibilisation des étudiants sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les discriminations, la lutte contre les stéréotypes, élaboration de chartes éthiques...). La mission SHR égalité professionnelle et diversité accompagne en outre les établissements dans leur démarche en faveur du double label égalité diversité (norme Afnor).

# L'ANCRAGE DES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE LMD

## Les cadres généraux

Les écoles de la création accomplissent des missions de formation initiale et continue, de recherche. Elles peuvent intégrer, sous réserve du maintien de leur personnalité morale, des projets d'universités ou d'établissement expérimentaux.

Les écoles de la création sont évaluées par le Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) lorsque leurs diplômes confèrent le grade de licence ou de master, ce qui est le cas de toutes les écoles d'art et de design. Les formations qu'elles dispensent sont soumises à l'expertise ministérielle dans le domaine artistique et culturel et les accréditations font l'objet d'une présentation pour avis au CNESER et/ou au CNESERAC. Le Ministère a ainsi encouragé en 2021 les écoles à proposer leurs diplômes par la voie de la formation continue, à l'instar, en arts visuels, de l'ENSCI ou de l'école des Beaux-Arts de Nantes/Saint-Nazaire, ou en spectacle vivant, de l'Académie Fratellini, de l'ESCA-Le Studio Asnières, du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower et bientôt de l'ERACM à Cannes.

## Les accréditations

Les arrêtés d'application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine relatifs aux modalités d'accréditation ont permis, en 2018, l'accréditation d'office pour cinq ans de l'ensemble des établissements de la création artistique.

Dans le domaine du spectacle vivant, la campagne d'accréditation 2019/2021 a permis d'évaluer l'offre de formation diplômante de 4 établissements (Cefedem AURA, École de la comédie de Saint Etienne, École supérieure d'art dramatique de Montpellier, CNSMD de Lyon), soit 20 formations en musique, 3 formations en théâtre et 4 formations en danse.

En arts visuels, cette campagne d'accréditation a permis le renouvellement d'accréditation de 8 écoles : École supérieure d'art d'Annecy-Alpes, École Supérieure des Beaux-Arts Montpellier Contemporain, École supérieure des beaux-arts de Nîmes, École nationale supérieure des Arts Décoratifs, École supérieure d'art d'Avignon, École supérieure d'art de la Réunion, Cité du design – École supérieure d'art et design de Saint-Etienne, École supérieure d'art de Clermont Métropole), pour 40 formations.

## La poursuite de la réingénierie des diplômes supérieurs de la création artistique

L'année 2021 a permis l'avancement du chantier relatif à l'évolution du diplôme d'État (DE) de professeur de danse qui se poursuivra en 2022.

La réingénierie des diplômes nationaux supérieurs professionnels de musicien et d'artiste de cirque (arrêtés et référentiels de compétences) a abouti en 2021, de même que la réécriture des référentiels des diplômes nationaux des arts visuels (DNA et DNSEP).

Elle devrait permettre la réinscription de ces diplômes au registre national des certifications professionnelles au premier semestre de 2022, pour les diplômes d'arts visuels. Cela constitue notamment une étape importante pour le développement de formations en alternance dans les écoles supérieures d'art et de design.

## RÉUSSITE ET VIE ÉTUDIANTE

### Favoriser l'accès aux écoles de la création à des publics diversifiés

Les écoles de la création artistique, comme toutes celles du ministère participent au programme égalité des chances, afin de diversifier les recrutements étudiants, de favoriser leur accès auprès de publics qui en sont les plus éloignés.

#### L'inscription dans ParcoursSup

L'intégration des écoles s'est poursuivie en 2021. 11 devraient entrer à la rentrée 2022, et 24 à la rentrée 2023, soit 43.

#### L'aide d'urgence aux étudiants

La réforme engagée du printemps 2021 a allégé et accéléré le traitement en intégrant le FNAUAC dans la gestion des aides spécifiques du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Le nouveau dispositif prend désormais la forme d'une aide spécifique allocation annuelle de la culture (ASAAC). Les demandes individuelles sont désormais instruites par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et le paiement s'effectue directement auprès de l'étudiant.

### L'aide à la mobilité internationale aux étudiants boursiers

Parmi les mesures du Plan étudiant, le ministère avait choisi d'élargir à tous les domaines de l'enseignement supérieur culture le bénéfice de l'aide à la mobilité afin de bénéficier d'une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou pour effectuer un stage international.

Cette formation ou ce stage à l'international s'inscrivent dans le cursus d'études.

En 2020-2021, l'enveloppe Aide à la mobilité internationale (AMI) pour la DGCA s'est élevée à 1 050 000€ et en 2021-2022 elle a été ramenée à 451 444,5 € dans un contexte de confinement du fait de la situation sanitaire.

# L’AFFIRMATION DE LA RECHERCHE

## \*La structuration de la recherche dans les écoles supérieures de la création

La Mission Recherche (MiR) participe à la structuration et à la valorisation des activités de recherche dans les établissements d’enseignement supérieur de la création, notamment par le moyen de deux appels à projets dans le champ des arts visuels et du spectacle vivant :

### La recherche dans l’enseignement supérieur en art visuel

En 2020, la session de l’appel à projets a validé 12 nouveaux programmes pour des financements de 1 ou 2 ans et 3 nouveaux projets d’unités de recherche pour des financements de 4 ans. Ce soutien vient s’ajouter au financement des projets en cours de réalisation. Au total 850 000 € ont été attribués aux écoles supérieures d’art et de design pour leurs activités de recherche.

En 2021, la Mission Recherche a reconduit le financement apporté à 29 écoles (soit les 2/3 du réseau) pour leurs activités de recherche, soit un montant total de soutien de 730 000 €.

La DGCA a également été à l’initiative en 2020 de la rédaction, sous l’autorité de l’Hcéres qui s’est appuyé pour cela sur l’expertise d’un comité de personnalités qualifiées, d’un document-repère pour l’autoévaluation des produits et activités de la recherche dans les écoles supérieures d’art et de design. Ce document a été publié sur le site de l’Hcéres en octobre 2021 à l’occasion du lancement de la vague B d’évaluation des établissements d’enseignement supérieurs.

### La recherche dans l’enseignement supérieur du spectacle vivant

En 2020, un nouvel appel à projets pour la musique a suscité 9 candidatures portées par 8 établissements, parmi lesquelles 5 projets ont été retenus, pour un soutien total à hauteur de 45 000 €.

En 2021, cet appel à projets a été élargi à l’ensemble des établissements d’enseignement supérieur du spectacle vivant. Sur les 11 candidatures portées par 8 établissements, 6 ont été retenues (3 en musique, 2 en danse et 1 en théâtre) pour un montant total de financement de 50 000 €.

## Le renforcement des liens entre la recherche académique et la création

Ouvert désormais à l’ensemble des champs de la création – théâtre, cirque, marionnette, danse, arts visuels et sonores, en encourageant en particulier – l’accord-cadre CNRS-MC a été renouvelé en 2021 pour une nouvelle période de 5 ans.

La Mission Recherche assure le suivi de 14 laboratoires ou équipes de recherche dans le champ de la création (sur 45 au total).

En 2021, le soutien apporté à la création dans l’accord-cadre représente 336 800 € dont 244 500 € imputés sur les crédits de la DG2TDC et 92 300 € sur les crédits de la DGCA. La participation de la DGCA à l’accord-cadre a augmenté de 50 % sur l’exercice 2021 de renouvellement de l’accord-cadre.

Par ailleurs, ont été ouverts deux postes de musiciens au concours d’ingénieur de recherche au bénéfice de deux laboratoires sous tutelle du ministère ; les deux IR admis ont été nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## L’accompagnement des recherches portées par les artistes

La Mission Recherche, en lien avec les délégations et l’inspection de la création, pilote ou accompagne plusieurs dispositifs de soutien à des projets de recherche portés par des artistes :

### L’appel à projets Recherche en théâtre et arts associés

Sur les deux éditions 2020 et 2021, 31 projets ont été sélectionnés par la DGCA pour un soutien total de 321 000 €, portant à 46 le nombre de projets soutenus depuis la création de ce dispositif en 2019.

### La recherche en danse

La Mission Recherche a contribué en 2020 et 2021 au financement des activités de recherche du Centre national de la Danse (CND).

En 2021, 19 nouveaux projets ont été accompagnés par le CND dans le cadre de son dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse, à hauteur de 135 500 €.

On peut citer à ce titre le colloque international « Danses et rituels » qui a réuni au CND près de 200 participants à l'automne 2021.

## RENDRE VISIBLE LA RECHERCHE EN ART

Pour rendre compte de la diversité des formes de recherche, la MiR a participé à l'organisation ou apporté son soutien à plusieurs manifestations et colloques. En 2020 et 2021, on peut noter en particulier :

- L'organisation avec l'équipe Lutherie Acoustique Musique de Sorbonne Université des **Rencontres nationales sur les recherche en musique** qui ont eu pour ambition de rendre compte de la multiplicité des recherches en musique. Ces rencontres vont donner lieu à la publication d'actes en 2022;
- L'organisation, en articulation avec le Département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux (DDPPT), des journées **Recherche – Hybridation – Expérimentation** au CND. Deux de ces trois journées étaient consacrés plus particulièrement

à la restitution des projets de recherche en théâtre et arts associés soutenus en 2019 dans le cadre de la première édition de l'appel à projets correspondant;

- La participation à l'évènement **La recherche en design dans les écoles de création** organisé par l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne/Cité du Design, dans le cadre de la Biennale Internationale Design Saint-Etienne à compter de l'édition 2019. L'évènement, initialement prévu en 2021, est reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire.

La participation, conjointement avec le DDPPT, à l'organisation à Paris, par le Cube, le Forum des Images et l'ENSAD Paris, de la manifestation internationale sur les arts numériques ISEA qui se tiendra en 2023.

# Délégation aux arts visuels

## LES ANNÉES 2020-2021 ONT ÉTÉ MARQUÉES PAR

- L'accompagnement quotidien des acteurs professionnels dans le cadre de la crise sanitaire ;
  - Le déploiement d'un plan d'urgence au secteur ;
  - La mise en œuvre du plan de relance ;
  - Un accompagnement accru des services des directions régionales des affaires culturelles pour faire face aux demandes des professionnels ;
  - La poursuite d'un important chantier de modernisation et de réformes statutaires des opérateurs ayant débouché sur la mise en conformité statutaire du Palais de Tokyo, la réforme de l'Académie de France à Rome et la création de l'établissement public du Mobilier national ;
  - La conduite de plusieurs recrutements à la direction des structures labellisées et des opérateurs ;
  - La conception d'un plan destiné à accompagner le parcours des artistes aux étapes charnières de leur carrière et la conception de nouveaux dispositifs (notamment le projet « CURA » avec les Scènes nationales) ;
  - Un travail de fonds pour la sécurisation des revenus artistiques avec, notamment, des étapes déterminantes pour une large mise en œuvre du droit d'exposition ;
  - Un soutien appuyé à la commande publique avec 52 projets soutenus sur deux ans.
- La DAV a également accompagné la réalisation de plusieurs rapports et contrôles :
- Une enquête de la Cours des Comptes sur les politiques de soutien à l'art contemporain ;
  - Un rapport prospectif de l'Igac sur les Fonds régionaux d'art contemporain ;
  - Un rapport Igac sur l'opportunité de création d'un médiateur des arts visuels ;
  - Un contrôle de la Cours des Comptes sur la Cité de la Céramique ;
  - Un rapport sur le financement de la Photographie réalisé par Laurence Franceschini.

# LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

## Les mesures d'urgence

Afin de soutenir les acteurs professionnels dans le cadre de la crise sanitaire, la DGCA a déployé plusieurs mesures spécifiques au secteur.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), opérateur central du ministère de la Culture pour le soutien aux arts visuels a été chargé en grande partie de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Un fonds d'urgence pour faire face aux annulations et reports de rémunération : 1,513 M€ ;
- La consolidation des dispositifs de soutien préexistants et notamment du secours exceptionnel (aide sur critères sociaux) : 4,1 M€ (2020-2022) ;
- Le renforcement exceptionnel des capacités d'acquisition pour soutenir les galeries d'art et les artistes de la scène française : 1,4 M€ (2020-2021) ;
- Un fonds de garantie des revenus artistiques : 5 M€ ;
- Une aide exceptionnelle par un soutien ciblé sur les charges fixes pour les galeries d'art : 2 M€ ;

Le soutien apporté par le ministère de la Culture a été aussi porté par les réseaux professionnels et les Frac avec :

- Le soutien à un appel à projets piloté conjointement par le CIPAC, la FRAPP et le réseau Diagonal sous le titre Traversée : 1,2 M€ ;
- Le renforcement exceptionnel des capacités d'acquisition des Frac : 1,5 M€.

La DAV est intervenue directement pour la mise en œuvre de fonds spécifiques :

- Un fonds de soutien aux structures de diffusion de l'art contemporain non labellisées et lieux alternatifs qui a permis de toucher 147 structures et collectifs artistiques sur l'ensemble du territoire : 0,8 M€ ;
- Un fonds d'aide à la captation et à la diffusion alternative : 1,5 M€ ;
- L'appel à projets Mode à destination des jeunes entreprises de la mode et des métiers d'art de la mode a été doté de 0,5 M€ dans le cadre du Plan de Relance.

## LE RENFORCEMENT DES RESSOURCES DES OPÉRATEURS NATIONAUX LES PLUS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

### Plusieurs opérateurs nationaux ont été soutenus dans le cadre de la crise sanitaire

Fortement dépendant de ressources propres liées à son activité, la SASU du Palais de Tokyo a, en effet, été très fortement impactée par les fermetures administratives. La SASU a donc bénéficié d'un soutien prioritaire avec :

- En 2020 une aide exceptionnelle de 1,6 M€ au titre du programme 131 ;
- En 2021 une aide exceptionnelle de 2,7 M€ en fonctionnement pour les exercices 2021 et 2022.

Ont aussi bénéficié du Plan de Relance et en particulier :

- Le Mobilier national à hauteur de 1 M€ (dont 500 K€ gérés par le ministère de la Culture) pour un plan de restauration sur deux ans ;
- L'Académie de France à Rome en 2020 et 2021 pour la rénovation des logements des pensionnaires et l'amélioration des moyens de production artistique : 1 M€.

## **LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DANS LE CHAMP DES ARTS VISUELS ET LES ACTIONS DE MODERNISATION**

La DAV a également piloté les travaux menés par Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) portant sur :

- La promotion de la parité de la diversité et de l'égalité dans l'économie des arts visuels;
- La mise en œuvre du 1 % artistique et de la commande artistique;
- La fiscalité des œuvres et des auteurs des arts visuels;
- La formation professionnelle;
- La prévention des risques psychosociaux dans les structures de diffusion de l'art contemporain;
- La lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels.

Ils ont donné lieu à la remise de recommandations et l'identification de travaux à poursuivre dans le cadre du CNPAV. Ils ont aussi débouché sur des réalisations concrètes comme la réalisation d'un guide pratique de la commande artistique publié par le CNAP et diffusé par le Moniteur à plus de 9 000 exemplaires et sur internet.

## **LA SÉCURISATION ET LE RENFORCEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES/AUTEURS DES ARTS VISUELS**

**La transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur, est désormais effective**

Elle devrait permettre de dégager des ressources stables pour les artistes/auteurs des arts visuels et un meilleur partage de la valeur avec les moteurs de recherches d'images contenu dans la loi LCAP. Un accord a ainsi été signé entre Google et les organismes de gestion collective (ADAGP en particulier). Il s'agit d'une démarche essentielle accompagnée par la DAV qui vise à mieux capter et redistribuer le fruit de la diffusion des images sur internet.

Dans cette période, un travail de fond a également été conduit pour modifier en profondeur les usages du secteur et aller vers une application concrète du droit d'auteur en rémunérant le droit d'exposition des œuvres des artistes. Si le droit d'exploitation est en effet parfaitement reconnu et appliqué dans les autres domaines de la création (musique, cinéma...), il restait, en effet, généralement ignoré pour les auteurs des arts visuels. La rémunération minimale du droit d'exposition a été rendue obligatoire en février 2021 pour les structures bénéficiant du soutien financier du ministère. Certains diffuseurs comme le Palais de Tokyo et le Centre Pompidou ont mis en place des barèmes très au-delà des minimums recommandés et les acteurs professionnels font évoluer leurs pratiques pour intégrer ce droit qui permettra, à terme, une sécurisation et un développement des revenus issus du droit d'auteur.

## **LA CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES ARTISTES**

Le renforcement de la mission économie et prospective de la DAV a permis de préparer la définition d'un plan d'action destiné à mieux accompagner le parcours des artistes. Une série de réunions de consultations de professionnels ont été conduites et permettent d'élaborer un plan axé sur les temps clés de la carrière des artistes. Visant à compléter les moyens d'intervention existants, ce plan se propose au gouvernement en vue d'un déploiement dès 2023.

## **DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES D'AIDE AIA/AIC**

La DAV a accompagné la démarche de dématérialisation des procédures de demande d'aide individuelle à la création et d'aide individuelle à l'aménagement d'atelier.

En 2021, le déploiement a été optimisé grâce à l'outil [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr). Ce changement de méthode a constitué un gain immédiat pour les usagers qui s'est manifesté par une croissance très forte des dossiers déposés sur l'ensemble du territoire.

## **ACCOMPAGNEMENT DU CNAP DANS UNE PÉRIODE DE TRANSITION**

La DAV a poursuivi l'accompagnement du Cnap dans une période de transition préalable à son déménagement à Pantin avec :

- un suivi précis du projet de réhabilitation du site de Pantin acquis par l'État pour accueillir les services du CNAP et une partie des réserves du Mobilier national ;
- un accompagnement de la direction de l'établissement pour l'évolution de l'organisation de l'établissement ;
- un suivi spécifique portant sur la mission de ressource professionnel de l'établissement.

## UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE À ROME

L'Académie de France à Rome, unique opérateur de l'État dont la mission première est d'accueillir des artistes, auteurs et chercheurs en résidence, constitue un outil stratégique et symbolique. Dans un contexte de double changement de gouvernance en 2020 (composition du conseil d'administration et arrivée d'une nouvelle direction), les réflexions et études ont porté sur le rôle et les missions de l'établissement et à la politique française en matière de résidence artistique.

Elles ont conduit la DAV à concevoir une réforme statutaire de l'établissement, aux fins de moderniser son fonctionnement, de donner une meilleure lisibilité à ses missions et de lui conférer une plus grande autonomie dans l'accomplissement de la mission centrale d'accueil en résidence d'artistes, d'auteurs et de chercheurs, et la mise en place d'une véritable stratégie d'accompagnement des bénéficiaires de résidences. Parallèlement à cette réforme, le COP de l'établissement pour la période 2021-2025 (durée du 1<sup>er</sup> mandat de Sam Stourdzé) a été préparé et validé au premier CA de 2022.

## LA POURSUITE DE LA LABÉLISATION ET DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX DE DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN ET DE SOUTIEN À LA CRÉATION DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS

La loi LCAP a créé en 2017 deux labels dans le domaine des arts visuels : le label Frac et le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » (CACIN)

La délégation aux arts visuels accompagne leur mise en conformité notamment statutaire (Frac) ainsi que l'ensemble des procédures de demande d'attribution (label CACIN) et de recrutements des directions désormais soumises à l'agrément de la ministre en charge de la Culture. Cette action permet de garantir la préservation des collections et constitue le cadre de dialogue qui valorise l'action déterminante des collectivités territoriales. Ont ainsi été effectuées :

- 13 mises en conformité statutaires (9 Frac et 4 centres d'art);
- 28 demandes d'attribution du label CACIN ont été instruites;
- 11 procédures de recrutements des directions ont été accompagnées et ont donné lieu à l'agrément de la ministre;
- La fusion de deux structures labellisées Frac (Normandie) au sein d'un nouvel établissement public de coopération culturelle installé en 2021;
- L'intégration de la loi ASAP et la modification du Code du Patrimoine par l'introduction d'un nouveau décret n° 2021-979 du 23 juillet 2021 relatif à la procédure de déclassement de biens mobiliers culturels et à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture de déclassement.

La DAV a aussi travaillé au renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectif des réseaux Platform, DCA, Diagonal et du réseau Documents d'artistes ainsi qu'à la mise en place d'une convention avec la jeune Fédération des arts urbains.

Son suivi englobe désormais la récente association des médiateurs de l'art contemporain Bla ! et a contribué activement à la mise à jour de la charte du réseau Arts en résidences, visant à mieux qualifier ces dernières.

Le conventionnement avec le réseau Documents d'artistes a permis l'extension de ce dispositif de référencement dans de nouvelles régions : les implantations sont aujourd'hui opérationnelles en PACA, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, AURA, Occitanie et à La Réunion. La démarche est également lancée dans les Hauts de France, en Bourgogne Franche-Comté, dans le Grand Est, dans les Antilles et en Normandie.

Des avancées considérables ont été obtenues dans le cadre du pilotage des structures labellisées sur le respect de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le renforcement de leur soutien à la scène artistique française, la mise en œuvre des droits culturels ainsi que la transition écologique. Cette impulsion a donné des résultats concrets et significatifs en faveur d'une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes.

## Observation et suivi des labels et réseaux de diffusion

Malgré les problématiques organisationnelles liées à l'observation, la DAV a procédé à l'enquête annuelle auprès des 85 structures de diffusion afin d'assurer la remontée d'indicateurs essentiels au suivi de leur activité (égalité FH, fréquentations, données budgétaires et d'activités, rémunération artistiques, etc. Elle a contribué significativement à l'étude prospective sur les Frac conduite par l'Igac, ainsi qu'à l'enquête de la Cour des comptes sur le soutien à l'art contemporain au sein des politiques publiques. Elle a aussi mobilisé les réseaux professionnels des arts visuels sur l'enquête portée par TmnLab visant à établir un état des lieux du numérique dans l'ensemble des secteurs de la création (2020-21).

## SOUTENIR LA COMMANDE PUBLIQUE ET PRIVÉE ARTISTIQUE

### LE DÉPLOIEMENT DES SCHÉMAS D'ORIENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS (SODAVI)

Le déploiement de la démarche des schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI) s'est poursuivi, notamment dans les territoires ultramarins. En 2021, 18 SODAVI étaient en cours en métropole et en Outre-Mer. Sur l'ensemble du territoire national, la DGCA a encouragé, en lien avec les Drac, les collectivités, les acteurs du secteur des arts visuels la réalisation d'un diagnostic du secteur à l'échelle des territoires.

Ils ont permis de déboucher sur des actions coordonnées et certains SODAVI ont donné lieu à des contractualisations et des projets portés en commun entre l'État et les collectivités

- En Nouvelle Aquitaine: signature et renouvellement du premier contrat de filière des arts visuels;
- En Normandie: préfiguration en cours d'un pôle ressource arts visuels;
- En Occitanie, à La Réunion, en Bourgogne-Franche-Comté, en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique: préfiguration d'un outil ressource pour les artistes (projet Documents d'artistes);
- En Hauts-de-France: définition d'une charte de coopération et de bonnes pratiques et orientation sur la photographie;
- En Grand-Est: signature de la Charte professionnelle des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en région et structuration des réseaux;

En Centre-Val de Loire: création du réseau de professionnels Devenir Art;

- En Île-de-France: mission sur la question de la ressource et préfiguration d'une expérimentation avec le département de Seine-Saint-Denis.

En 2020 et 2021 la délégation aux arts visuels a poursuivi son action en faveur de l'art dans l'espace public, principalement avec le Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, qui s'est réuni 5 fois, et a remis son deuxième rapport à la Ministre en novembre 2021. Ce rapport a été diffusé à l'ensemble des Drac. Le Conseil a été prorogé pour 5 ans et de nouveaux membres du Conseil ont été nommés en 2021.

#### Le ministère a soutenu 23 projets en 2020, et 29 projets en 2021 sur l'ensemble du territoire

- Parmi les projets aidés, nous pouvons citer: une œuvre de Laurent Montaron au CHU de Dijon, une œuvre de Jan Kopp en Auvergne sur le sentier des Lauzes ainsi qu'une œuvre de Félicie d'Estienne d'Orves à Morez.
- En 2020 ont notamment été inaugurés le Jardin de la licorne de Marie-Ange Guillemot pour l'esplanade du Centre national du costume de scène à Moulins, et Invisible de Nicolas Floch, dans le Parc national des Calanques. En 2021 ont été inaugurés des sculptures de Dewar et Gicquel à Saint-Nazaire, les vitraux de Jenna Kaes à Monthuchon (Normandie), l'intervention monumentale Aster de Delphine Gigoux-Martin (dans le Cantal) et une œuvre de Daniel Buren à Dijon.
- La réalisation d'une commande d'estampes sur la BD (pour l'année de la BD) auprès de 12 artistes qui vise à contribuer à l'enrichissement des collections des artothèques sur tout le territoire
- Le lancement d'une commande innovante de 15 œuvres à protocole (œuvres temporaires et réactivables) conçues par 15 artistes et qui seront prioritairement activées dans des communes de moins de 50 000 habitants.

Pour faciliter la mise en œuvre de projets, le pôle commande artistique a conçu et rédigé le Guide pratique du 1 % artistique et de la commande publique, publié par le Cnap en 2020. L'ouvrage avait fait l'objet d'une concertation avec le Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV.)

Ce guide entend répondre au besoin des commanditaires publics identifié par le ministère afin de mieux connaître les spécificités des commandes artistiques et du 1 % artistique, particulièrement après l'entrée en vigueur d'un nouveau code de la commande publique en 2019. Enfin, il a contribué à la valorisation et à la restauration d'œuvres installées dans l'espace public.

### **Par ailleurs, l'expertise du pôle commande artistique a été sollicitée pour**

- la mise en œuvre d'une commande d'œuvres temporaires de bâches artistiques dans le cadre du chantier du ministère de la Culture;
- la commande de l'œuvre au titre du 1 % artistique pour les futurs locaux du ministère dans le Quadrilatère des Archives
- la conduite des formations sur les processus de commande artistique auprès des professionnels (Science Po, École pro du centre Pompidou, Artsena et communication à destination des petites villes de demain, programme de la Banque des territoires et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.)

### **Encourager la commande artistique privée: le programme «1 immeuble, 1 œuvre» et soutenir les résidences en entreprise**

**Elaboré et déployé avec le soutien de 13 sociétés fondatrices en lien avec la fédération des promoteurs de l'immobilier (FPI)** il encourage l'installation d'œuvres d'art par les promoteurs immobiliers et des sociétés foncières dans leurs nouvelles constructions.

L'accueil de nombreux nouveaux signataires (69 entreprises sont signataires de la charte à ce jour);

- La remise de 3 prix à des projets réunissant promoteurs et artistes en 2021;
- Plus de 400 œuvres ont été réalisées au titre de ce programme, une association des signataires de la charte a été constituée, «Le club 1 immeuble, 1 œuvre», un livre dédié aux 5 ans du programme a été publié tandis qu'une exposition d'une sélection d'œuvres a été organisée par la DAV en 2021, lors du Salon international de l'immobilier d'entreprise (SIMI).

La DAV a œuvré par ailleurs à l'actualisation de la géolocalisation des œuvres situées dans l'espace public sur «Atlasmuseum» une cartographie des œuvres issues de commandes publiques, du 1 % artistique et du programme «1 immeuble, 1 œuvre» dont la mise en ligne est aussi prévue pour 2022 sur le site du ministère de la Culture.

Enfin le dispositif de résidences en entreprises a été reconduit en 2020 et 2021, avec 18 nouvelles résidences soutenues en 2021, qui ont donné lieu à des productions spécifiques, le plus souvent accompagnées par des structures culturelles labellisées au sein de toutes sortes d'entreprises.

- On peut par exemple mentionner la résidence de Jennifer Caubet accompagnée par le Frac Nouvelle-Aquitaine MECA au sein du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie ou encore la résidence de Julie Navaro accompagnée par le CRAFT au sein de la marbrerie Bonnichon en Limousin.

# La photographie, une politique de développement ambitieuse

**Le département de la photographie traite de l'ensemble du champ photographique : création, patrimoine, photojournalisme.**

Il a pour missions d'accompagner les projets de recherche dans le secteur de la photographie, de renforcer la visibilité de la photographie auprès du grand public, de favoriser et accompagner la mise en œuvre d'acquisitions et de commandes photographiques au bénéfice des collections publiques.

Le département de la photographie travaille en transversalité avec les différentes directions du ministère : DGMIC pour le livre et le photojournalisme, la DGPA pour le patrimoine, et la DG2TDC pour les questions d'éducation artistique et culturelle.

Sa feuille de route se décline en plusieurs axes.

## LA PROTECTION DU PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE

Les comités dons et legs (biennuel) et un comité national pour le patrimoine photographique (annuel) ont été mis en place pour rendre plus lisible et efficiente l'action publique dans le domaine de la préservation du patrimoine photographique.

Une nouvelle base de données «ICONOS-PHOTO sur les collections et fonds photographiques patrimoniaux a été développée et a fait suite à l'ancienne base de données « Arago » dédiée au patrimoine photographique. Elle constituera un portail numérique de référence avec un répertoire des fonds et collections photographiques français et une base documentaire de ressources et références sur l'histoire de la photographie. Sa mise en service est prévue à la fin 2022.

Le Département de la photographie a accompagné les dons et donations de Stanley Green, Gilles Caron, de Michael Kenna et le dépôt des archives de l'agence Magnum Photos à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Il a piloté l'édition de la première publication de +Photographie, les acquisitions des collections dédiées aux acquisitions photographiques des institutions publiques en France a été lancée en 2020 et la seconde publiée en 2021.

Elles portent sur les acquisitions 2019 et de 2020). Il a de plus soutenu une nouvelle revue semestrielle à hauteur de 20 K€/an « Photographica » créée en 2020 et éditée par la Société française de photographie, éditeurs de la revue depuis 2020, qui est consacrée est à l'histoire de la photographie au niveau universitaire et muséal. Le Département de la photographie soutient la

## LE LIVRE DE PHOTOGRAPHIE

La Direction générale de la création artistique (DGCA) a mené une seconde étude sur le marché du livre de photographie auprès de 185 éditeurs en 2020.

Si la production de livres de photographie est riche et diversifiée, peu d'informations quantitatives sur ce marché étaient disponibles.

Un plan d'urgence pour le livre photographique (PULP), dispositif d'aide exceptionnelle aux éditeurs de livres de photographie a permis de venir en aide à des petites et moyennes entreprises structurellement fragiles et vitales pour l'économie de la photographie et pour les artistes.

- 18 éditeurs ont été soutenus via France PhotoBook, 35 livres ont été distribués à 90 lieux de diffusion (51 écoles, 15 Frac, 24 centres d'art).
- Soutien aux livres d'Alexis Cordesse, Taleshi, aux éditions Atelier EXB (sortie 2021), de Michel Poivert, Contre-culture dans la photographie, aux éditions Textuel (sortie 2022), de Gabriel Bauret, Photographie en France, les années 80, aux éditions Loco en 2021 (sortie 2022), de Marie Robert et Luce Lebars Une histoire mondiale des femmes photographes aux éditions Textuel.

# LE SOUTIEN À LA CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE

## La commande publique photographique

### La commande biennale du CNAP

Depuis 2016, Le CNAP porte une commande publique photographique lancée tous les deux ans avec une valorisation des productions des lauréats l'année suivant l'appel à candidature (dotation de 150 K€ tous les ans). En 2020, la nouvelle commande, Images 3.0, a retenu 16 lauréats. Le Jeu de Paume accompagne cette édition et assure sa valorisation : une exposition au Cellier de Reims, partenaire de l'institution, fin mai 2022.

### Les Regards du Grand Paris

Depuis 2016 et jusqu'en 2026, les Ateliers Médicis mettent en œuvre en coopération avec le CNAP la commande photographique nationale des Regards du Grand Paris. Au rythme d'une commande par an, ce projet, doté à hauteur de 100K€/an par le Ministère, participe au développement de nouvelles représentations urbaines et sociales du Grand Paris. En 2020 et 2021, les commandes respectives Observer nos distances et L'échelle du temps ont retenu chacune 6 lauréats.

### Une grande commande à destination des photojournalistes

Portée par la BNF, cette grande commande dédiée aux photojournalistes est financée à hauteur de 5,5 M€ sur 2021 et 2022 dans le cadre du fonds de lutte contre la précarité dans le secteur du journalisme. Il s'agit de la plus grande commande photographique jamais réalisée : 200 photographes seront sélectionnés, 22 K€ de dotation par projet. En décembre 2021, 100 lauréats ont été choisis pour la première session dont 39 % de femmes.

### La résidence : Capsule, un programme inédit de résidences

En 2020, le ministère de la Culture a lancé un programme inédit de résidence, « Capsule ». D'une durée de trois ans, ce dispositif, porté en Drac, permet de renforcer les missions des centres d'art et de favoriser la présence des artistes sur le territoire. 14 lieux et 21 photographes ont bénéficié de ce dispositif en 2020. Capsule a également permis le maintien de l'activité artistique pendant les restrictions sanitaires.

### L'exposition des 50 ans de la photographie

Le département a participé à de nombreuses initiatives autour de cet anniversaire : l'exposition Palais-Royal en mars-avril 2020A ; le soutien à la promotion du livre de Michel Poivert, 50 ans de photographie français, à la production de l'exposition Hexagone par Eric Bouvet et Yan Morvan exposée à la gare de Lyon et en gare d'Avignon à l'été 2020 dans le cadre de la programmation des Rencontres d'Arles hors les murs (suite à l'annulation du festival).

### Échappées, Vingt-cinq regards sur la crise sanitaire

Dans le cadre du plan de relance, a été financé un projet artistique documentant la pandémie pour soutenir la création photographique française (25 photographes issus de 5 structures d'auteurs françaises (Tendance Floue, Modds, Signatures, MYOP et VU').

# AIDE À LA STRUCTURATION DE RÉSEAUX

## France PhotoBook

Le Département de la photographie a accompagné la création de France PhotoBook, nouvelle association regroupant 25 éditeurs de livres de photographie. Dans ce cadre, une convention pluriannuelle a été conclue pour 3 ans pour valoriser, encourager et promouvoir les activités des éditeurs (dotation en progression depuis 2020 : 18.8K€ >28.5K€).

## Le soutien à la création du Comité de liaison et d'action pour la photographie (CLAP)

Créé en février 2019, il a été aidé à hauteur de 19K€. Il regroupe des collectifs et agences de photographes d'auteur. Les membres sont le collectif de photographes Tendance Floue, l'agence VU', l'agence Signatures, l'agence Moods et MYOP.

## Le réseau Diagonal

Fondé en 2009, Diagonal est le seul réseau en France réunissant des structures de production et de diffusion dédiées à la photographie. Il est aidé dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2020 - 2022) à hauteur de 80K€ sur 2021. En 2021, 165K€ ont été dédiés spécifiquement à la mise en œuvre du programme Entre les images, porté par le réseau Diagonal.

## LE PHOTOJOURNALISME

### Augmentation du fonds de soutien à la photographie documentaire du CNAP

Créé en 2011, le fonds de soutien à la photographie documentaire piloté par le CNAP permet chaque année d'accompagner une vingtaine de photographes dans leurs projets. En 2020, le budget alloué à ce dispositif est passé à 200 K€ et à 500 K€ en 2021 et 2022, dans le cadre des plans de relance. Cela a permis de soutenir en 2021, 53 photographes, soit 23 photographes de plus qu'en 2020.

### La bourse pour les femmes photojournalistes Visa pour l'image

Les femmes sont encore largement minoritaires dans le milieu très masculin du photojournalisme (11% des « reporters-photographes »). Fort de ce constat et soucieux de soutenir le parcours des femmes photojournalistes, le ministère finance depuis 2020 une bourse à destination de femmes photojournalistes (20 K€), en partenariat avec le festival Visa pour l'image.

### Le renforcement de la protection des droits et du statut des photojournalistes

Le département de la photo a collaboré avec la DGMIC pour la détermination préalable du salaire minimum des photojournalistes pigistes (arrêté du 18 décembre 2020 fixant ce salaire à 63,01 € pour une pige), la lutte contre le non-respect des délais de paiement (lourdes amendes infligées par la DGCCRF adressées à plusieurs titres de presse, finalisation de la signature des conventions cadres (22 conventions-cadres signées à ce jour).

## PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES DANS LA PHOTOGRAPHIE

### « Elles x Paris Photo »

Depuis 2018, Elles x Paris Photo, mené en partenariat avec Paris Photo, a pour ambition de mettre en avant les œuvres des femmes artistes, mais aussi d'inciter les galeries à présenter plus de femmes sur leurs stands. Un site dédié à l'opération a été créé et est actualisé régulièrement. Chaque année, un livret, distribué gratuitement sur la foire, est réalisé.

### « Elles font la culture », plateforme digitale au service des femmes photographes

Initié par le ministère de la Culture et lancé à l'occasion de Paris Photo 21, ellesfontlaculture est une plateforme digitale au service des femmes photographes ainsi que des photographes non-binaires recouvrant tous les champs de la photographie (création, documentaire, presse, culinaire, animalière, mode ou publicitaire...).

Depuis 2018, de nombreux projets (éditions, enquêtes, observatoire, ...) favorisant une meilleure visibilité des femmes photographes ou luttant pour combattre les inégalités de genre ont été soutenus par le Département : Observatoire de la mixité, Les filles de la Photo, Enquête sur le portrait de presse, Collectif la part des femmes.

## LE SOUTIEN À L'ÉDUCATION À L'IMAGE

### Le programme d'éducation artistique et culturelle « Entre les images »

Entre les images est un programme de transmission et d'ateliers de pratique photographique déployé par Diagonal, réseau national de structures de diffusion et de production de photographie.

En 2020/2021, pour la 2<sup>e</sup> édition du programme,

- 45 nouveaux projets ont été menés sur l'ensemble du territoire national,
- 24 membres du réseau dans 10 régions dont 1 ultramarine.
- Au total, cette édition recense 55 intervenant(e.s) dont 49 photographes (24 femmes / 25 hommes).

## **ACTIONS TRANSVERSALES**

### **Le rapport sur le financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques**

Laurence Francheschini a été missionnée par la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin en avril 2021 pour l'écriture d'un rapport sur financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques.

Elle dresse une analyse du secteur et préconise 36 mesures structurées en 5 axes pour le soutien et la promotion de la photographie : respect du droit d'auteur et défense du statut des photographes, soutien à la création française, soutien aux intermédiaires : éditeurs, agences, festivals, lieux de diffusion et de production, soutien au patrimoine photographique, éducation à l'image.

### **Le Parlement de la photographie**

Instance de concertation mise en place par le ministère de la Culture, le Parlement de la photographie se veut un lieu d'échanges et de dialogue entre tous les acteurs du monde de la photographie. L'édition 2021 s'est tenue les 5 et 6 mai en ligne depuis l'Institut National de l'Histoire de l'Art à Paris et a touché plus de 1 000 participants.

### **Mobilisation des acteurs autour de problématiques nouvelles**

Le département a œuvré au suivi de la transposition de la directive européenne des droits d'auteurs et voisins dans le marché numérique unique, notamment son article 17 portant sur les plateformes numériques de partage. Sensibilisation et fédération du secteur autour de ces questions.

### **Valorisation des Prix Niépce et Nadar, association Gens d'images**

Le ministère accompagne les deux prix historiques de la photographie : les lauréats du prix Niépce bénéficieront d'une aide à la production et d'une exposition à la BnF et au Jeu de Paume (Tours).

# Les industries créatives des arts visuels

## Design – Mode – Graphisme et métiers d'art

Dans le cadre de sa réorganisation, la DGCA s'est dotée d'un Bureau des industries créatives au sein de la Délégation aux arts visuels. Ce bureau traite des métiers d'art, du design et à de la mode. Il assure la tutelle sur les manufactures nationales : Cité de la Céramique Sèvres et Limoges et Mobilier National.

Les politiques publiques destinées aux métiers d'art, au design et à la mode sont partagées entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances.

### LES MÉTIERS D'ART ET LES MANUFACTURES NATIONALES (2020-2021)

Après la remise du rapport parlementaire France, métiers d'excellence en 2018, la période 2020-2021 a été marquée par des chantiers importants portant sur les manufactures nationales.

#### Mener à bien le changement de statut du Mobilier National

La DAV a conduit le travail de préparation de la transformation du Mobilier national en établissement public avec l'ensemble des services du ministère et l'accompagnement d'un cabinet de conseil et a suivi le processus de déclassement de près de 155 biens préalable à leur vente en 2021 dans le cadre des travaux de désherbage des collections.

L'accompagnement de la définition du schéma directeur immobilier du site parisien a été poursuivi dans le cadre de la transformation de l'institution afin de rationaliser les activités des ateliers de référence des métiers d'art et du design mobilier (création et restauration) ainsi que les services d'ameublement des Palais de la République. Il devrait être soumis en CMPI en 2022.

### **Soutenir la production et le développement de la Cité de la céramique Sèvres Limoges**

La DAV a conduit un accompagnement rapproché de l'établissement pour l'accompagner face à des enjeux RH, immobiliers et de préservation du patrimoine importants. Après le rapport de 2016, un nouveau rapport de l'Igac a été réalisé en 2020 sur la question de la transmission des savoir-faire.

Trois audits, financés et pilotés par la DGCA, ont été réalisés en parallèle par des cabinets de conseil visant à étudier les leviers de développement (2019). L'un sur le musée national Adrien Dubouché de Limoges de l'EP (2020) et un autre de production de la manufacture (2021). Ils émettent de guider les actions prioritaires à conduire pour l'établissement et notamment la nécessaire mise en place d'un Plan Industriel et Commercial (PIC) structuré.

### **Diversifier les missions de l'Institut National des métiers d'art**

L'INMA, subventionné par la DGCA, a achevé sa période de restructuration, entamée en 2019 en faisant évoluer son modèle économique, en passant d'une logique d'opérateur de l'État sous tutelle à un organisme associatif accomplissant des missions d'intérêt général ciblées et en développant une offre commerciale (prestations de conseil).

Il instruit depuis 2020 le label d'État Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV), lequel regroupe 1300 entreprises, composées à 75 % de professionnels des métiers d'art ;

La DGCA lui a confié 5 missions d'intérêt général qui portent notamment sur la sauvegarde et la transmission des métiers d'art et de leurs savoir-faire d'excellence. Il a enfin mis en place le dispositif des Maîtres d'art-Elèves, corrélé au titre de maître d'art remis par le ministre chargé de la Culture, Cette initiative est soutenue par la fondation Bettencourt Schueller, mécène de l'INMA.

## LES POLITIQUES PUBLIQUES DESTINÉES AU DESIGN

Les Assises du design ont été lancées conjointement fin 2019 par le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances, à la demande des professionnels de l'écosystème. Elles ont abouti à une trentaine de préconisations, pour la plupart déclinées en propositions opérationnelles, dont les trois suivantes ont été mises en route en 2020 et 2021 par le bureau des industries créatives :

- La production d'une étude sur l'offre d'enseignement supérieur du design en France prévu début 2022;
- La création d'un label national France Design Week (depuis 2020) qui se décline dans chaque région en septembre et mette à l'honneur le design dans plusieurs villes de France, grâce à la tenue d'événements de différentes natures – expositions, conférences et conversations diverses, visites d'ateliers ou studios de design, portes ouvertes d'écoles;
- workshops, initiatives de travail en réseau (plus de 350 événements en 2021);
- La création d'un Conseil national du design (lancé en 2021) : une instance de dialogue et de concertation, qui réunisse les différents acteurs de l'écosystème et doit formuler en 2022 des propositions pour mieux positionner le design dans la relance économique et créative du pays. Il est présidé par Sandra Rey pour la période 2022 à 2023.

## LES POLITIQUES PUBLIQUES DESTINÉES À LA MODE

Le ministère de la Culture participe activement au Comité Stratégique de filière (CSF) mode et luxe, dont le contrat de filière, signé avec l'État, a été complété d'un avenant en 2021.

L'appel à projet Mode du ministère de la Culture a été inscrit dans cet avenant et élargi aux métiers d'art de la mode. Grâce aux crédits du Plan de Relance, 26 entreprises ont été accompagnées sur des projets de développement numérique et/ou durable (sur 135 dossier déposés) en 2021 ; Les garanties bancaires octroyées par l'Ifcic à des entreprises de mode sont significatives en 2020-2021.

En matière de culture de mode, une cartographie du patrimoine de mode sur le territoire national a été réalisé par un partenaire extérieur.

# Délégation à la danse

**La délégation à la danse a poursuivi en 2020 et 2021 ses missions générales d'animation et de coordination de la politique de l'État en faveur de la danse en particulier avec les associations représentatives des réseaux labellisés CCN et CDCN et l'ensemble des professionnels.**

Un accompagnement permanent des labels danse et des compagnies a été assuré avec les Drac ainsi qu'un soutien aux deux établissements publics danse.

La dynamique de projets initiés depuis 2017 a été poursuivie en particulier dans le champ de l'image et du numérique.

Le dialogue opéré depuis 2018 avec les acteurs du hip-hop a été renforcé en 2020 et 2021 avec un soutien financier renforcé à l'organisation nationale du hip-hop.

La délégation à la Danse a assuré avec Dominique Hervieu directrice de la maison de la Danse de Lyon et son équipe la coordination de la commande

chorégraphique créée par Angelin Preljocaj dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ce projet «Danse l'Europe!», a été présenté le 9 février 2022 au Grand Palais Éphémère.

Elle assure enfin la mission de référent pour les cabarets pour la Direction générale.

## **LE SOUTIEN AUX COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES INDÉPENDANTES**

En 2020 et 2021, la délégation à la danse a poursuivi son suivi du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant (Décret ADSV 2015) via la présence d'une chargée de mission pendant l'ensemble des commissions régionales, permettant notamment d'observer les évolutions des réalités et les problématiques liées au dispositif de 2015, la répartition sur le territoire par type d'aides et par esthétiques chorégraphiques, et de mesurer le budget alloué aux compagnies au plan national.

Le montant de l'enveloppe nationale pour le champ chorégraphique s'élève à 9,7 millions d'euros et concerne le financement de 282 compagnies de danse (121 aides au projet / 1,2 M€, 89 aides à la structuration / 2,3 M€, 72 conventionnements / 6,1 M€ - Chiffres 2020).

Elle a participé de même avec les délégations musique et théâtre de la DGCA et les Drac au chantier de refonte du dispositif des aides aux équipes artistiques visant un certain nombre de points d'amélioration : diversité/parité, meilleure adéquation en regard de la nature des activités des compagnies (diffusion territoriale, projets de territoire/EAC...), collectif d'artistes.

Enfin, la délégation a poursuivi son soutien sur crédits centraux à 5 compagnies indépendantes en 2020-2021 dans le cadre du dispositif de sortie de CCN : Hervé Robbe, Carolyn Carlson, Mathilde Monnier, Olivier Dubois et Boris Charmatz.

## **LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DES CENTRE CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL ET BALLETS ET BALLETS**

Elle a suivi en lien avec les Drac et le Service de l'Inspection les procédures d'auto-évaluations (Décret Labels 2016) et les processus de nomination des directions dans les deux réseaux CCN et CDCN.

Des auto-évaluations ont été conduites, en 2020 par 2 CCN (Orléans, Mulhouse) et 3 CDCN (La Briqueterie à Vitry, Les Hivernales d'Avignon, Touka Danse à Cayenne), en 2021 par 6 CCN (Montpellier, Nancy, Rillieux-la-Pape, Roubaix, Tours et Aix-en-Provence) et 1 CDCN (Pôle Sud Strasbourg).

Au printemps 2021, la délégation à la danse a accompagné les recrutements des nouvelles directions des CCN du Havre et de La Rochelle. Fouad Boussouf (Le Havre) et Olivia Grandville (La Rochelle) ont pris leurs fonctions en 2022. Noé Soulier au CNDC d'Angers en 2020.

Deux nouvelles directions ont pris leurs fonctions au sein de CDCN début 2021 : Sandra Neuveut à la Briqueterie (Vitry-sur-Seine) et Vincent Jean à Chorège (Falaise/Normandie).

Trois projets de nouvelles labellisations CDCN sont en cours au sein de ce réseau en développement. Lalanbik à St Pierre de la Réunion, Boom structure à Clermont-Ferrand (AURA), et Danses à tous les étages dans le cadre d'un projet multi-sites en Bretagne (Brest, Rennes, Concarneau) sont engagés dans cette démarche.

Par ailleurs un accompagnement spécifique en lien avec la mission du conseil architectural de la DGCA et les Drac a permis d'avancer sur les différents projets d'investissement et de réhabilitation recensés au niveau national : pour les CDCN La Manufacture à Bordeaux, Le Dancing à Dijon, La Maison à Uzès et Touka Danse à Rémire-Montjoly (Guyane), pour le CCN de Tours, le CCN Ballet de Lorraine et le CCN de Caen.

Le dispositif de résidences d'artistes associés CCN et CDCN mis en place en 2016 et 2017 s'est poursuivi dans les 2 réseaux (13 CDCN sur 13 et 16 CCN sur 19 en 2021).

En novembre 2021, une journée d'échanges et de réflexion a rassemblé artistes, structures et organismes « regards extérieurs » à La Briqueterie CDCN de Vitry-sur-Seine.

- Les principaux constats portent notamment sur l'effet levier significatif de ces résidences sur les parcours d'artistes, leur impact structurant sur les territoires ainsi qu'un besoin d'harmonisation des conditions de mise en œuvre au niveau national (budgétaire, présence de l'artiste au sein de la structure d'accueil...).

Par ailleurs, des échanges ont été engagés en 2021 avec les Dracs et les associations ACCN et ACDCN pour la mise en place d'expérimentations autour de 2 nouveaux dispositifs au cours de la saison 2022/2023: Danses en Territoires, Compagnonnage jeunes chorégraphes.

Dans le cadre de son suivi des ballets, la délégation à la danse a réuni les ballets en théâtre lyrique et ceux en CCN à de nombreuses occasions en 2020 et 2021 afin d'analyser ensemble leurs enjeux et la progression de leurs activités au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. Une réflexion a été initiée depuis l'automne 2021 à propos de la rémunération des danseurs dans ces structures.

## LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CHORÉGRAPHIQUES

La délégation à la danse a poursuivi ses missions de tutelle du Centre national de la danse et de Chaillot – Théâtre national de la danse, pour les accompagner dans le développement de leurs projets.

### Chaillot, Théâtre national de la danse

La délégation à la danse a mené en 2020 une grande consultation de professionnels du secteur en préalable au recrutement d'une nouvelle direction pour Chaillot avec un groupe de réflexion « Chaillot, quel théâtre national de la danse, pour demain ? »

Ce processus a réuni plus de 55 professionnels français et étrangers et a contribué à l'élaboration de la note d'orientation transmise aux 3 candidats présélectionnés.

- Rachid Ouramdane à l'issue d'un appel à projet a ainsi succédé à Didier Deschamps, directeur de Chaillot – Théâtre national de la danse depuis le 7 juillet 2011 pour un mandat de 5 ans. Il souhaite faire de Chaillot – Théâtre national de la danse le « Théâtre des diversités », un lieu d'innovation sociale par l'art et la culture. Ainsi, il propose de construire une ligne artistique à partir de l'histoire de Chaillot, en s'appuyant notamment sur le symbole et le socle de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui fut signée en ces lieux.
- Par ailleurs après deux ans de travail a été publié le 8 décembre 2020 le décret modifiant les statuts de Chaillot et actant en particulier sa mission de théâtre national de la danse.

En 2021, l'opération de rénovation complète de la salle Jean Vilar et de ses espaces publics et attenants a été lancée.

- Elle correspond à la mise en œuvre de la deuxième tranche du schéma directeur de rénovation du Théâtre approuvé en 2011, la première tranche ayant permis la réhabilitation de la salle Gémier, la mise en accessibilité du théâtre et la refonte de ses accès logistiques entre 2013 et 2017;
- Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment et de réaliser des économies d'énergie. A ce titre, Chaillot, Théâtre national de la danse a pu bénéficier des crédits « Plan de relance ». La commission des marchés s'est tenue le vendredi 26 novembre 2021 et a décidé de l'attribution du marché de conception-réalisation au groupement d'entreprises porté par l'entreprise générale Eiffage, avec notamment Clé Millet international, pour la compétence architecturale, Thierry Guignard à la scénographie et Peutz pour l'acoustique.

## Le Centre national de la danse (CND)

La délégation à la danse a continué d'impulser les réflexions et réunions autour du projet d'acquisition du CND à Pantin et de rénovation des façades dont l'état s'aggrave continuellement.

Les négociations avec la Ville de Pantin se sont poursuivies en 2020 et 2021 afin d'envisager la sortie anticipée du bail emphytéotique via l'achat du bâtiment par l'État.

Parallèlement à ce projet, le CND a également obtenu un soutien de près de 400 K€ en 2021 pour la rénovation énergétique du bâtiment (appel à projet de la DIE): calorifugeage des gaines de ventilation extérieures, étanchéité & Isolation des toitures terrasse, rénovation des terrasses végétalisées...

Par ailleurs, le Conseil d'administration du CND, réuni le 26 novembre 2021, a approuvé à la majorité des membres présents ou représentés le Contrat d'Objectifs et de performance (COP) entre le CND et le ministère de la culture 2022 – 2024 après près de 10 mois d'échanges et de travail entre le CND et la délégation à la danse.

En 2021, le CND a installé un nouveau dispositif intitulé l'École de l'égalité des chances (Elan).

Ce projet initié sur l'année scolaire 2021–2022 a pour finalité d'ouvrir les voies de la professionnalisation dans la danse. Le CND assure la maîtrise pédagogique et administrative de la formation. La direction pédagogique est confiée à Raphaëlle Delaunay (interprète, chorégraphe et pédagogue), en binôme avec Christophe Ives (danseur interprète et diplômé du CNSMDP). Elan est pensée comme un vecteur d'émancipation, d'insertion. Les cibles de cette école sont les jeunes pratiquant déjà la danse et dont les capacités pourraient leur permettre de tenter la voie de la professionnalisation. L'enjeu est de « rattraper » les jeunes talents en décrochage pendant l'apprentissage, lorsqu'ils sont face à une ambition qu'ils croient sans issue.

# LA POURSUITE D'UNE DYNAMIQUE DE VALORISATION DE LA DANSE PAR LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DE FILMS ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

## La délégation à la danse impulse depuis 2017 une dynamique en faveur des films de danse portés par des professionnels.

Constatant un « angle mort » dans les dispositifs d'aide existants pour les films de danse, un dispositif de soutien à la production a été mis en œuvre dans un esprit expérimental, permettant d'être à l'écoute des projets naissants, des besoins et de favoriser les échanges entre le champ chorégraphique et le champ du cinéma et de l'audiovisuel.

Depuis 2017, 53 films ont été soutenus, dont 14 en 2020 et 17 en 2022.

- Une partie d'entre eux sont visibles, en totalité ou sous forme d'extraits, sur la vidéothèque en ligne [numeridanse.tv](http://numeridanse.tv). Par ailleurs, ce dispositif permet d'accompagner également des initiatives de programmation de films de danse afin de contribuer au développement d'un écosystème favorable à leur visibilité et à la diffusion de la culture chorégraphique. Dans ce cadre, 4 événements (physiques ou numériques) de diffusion de films de danse ont été soutenus en 2020 et 3 en 2021.
- Un accompagnement spécifique a également été apporté à une plateforme pour la programmation de films de danse au cours des 6 derniers mois de l'année 2021.

La délégation à la danse a par ailleurs poursuivi son engagement et sa réflexion sur l'ensemble des problématiques posées par le numérique et dans ce cadre a activement participé en 2020 et 2021 à l'étude sur « L'état des lieux du numérique dans le spectacle vivant et les arts visuels » réalisée par TNM Lab et divulguée en novembre 2021.

## **ANALYSER LES TRAJECTOIRES, CARRIÈRES ET FORMATIONS DES DANSEURS DE HIP-HOP**

Commande de la DGCA et réalisée en partenariat avec le Centre national de la danse et cette étude sociologique porte un regard sur l'offre de formation et sur une quinzaine de parcours d'artistes des différentes générations de danseurs hip-hop, constituant ainsi un outil d'appui pour une réflexion visant le renforcement de cette filière, notamment en terme d'offre de formation publique (Enseignement supérieur culture DNSP et Diplôme d'État de professeur de danse).

Sa publication en octobre 2021 s'inscrit dans le cadre d'un plan de diffusion nationale avec des présentations publiques de l'étude suivies d'échanges avec les professionnels à Pantin (CND) en octobre, Lyon (Maison de la Danse) novembre, Rennes (CCNRB) décembre. De nouvelles présentations sont prévues à Marseille et Roubaix au premier semestre 2022.

**Enfin, la Délégation à la danse a repris en 2021, en lien avec d'autres services de la DGCA, un travail autour du parcours professionnel des danseurs aux différentes phases de leur carrière : formation, insertion professionnelle, activité et reconversion.**

Le travail sur la formation porte principalement sur une réflexion à propos des évolutions du DE et du DNSP mais aussi sur la création de masters au sein de plusieurs écoles supérieures.

Le travail autour des enjeux d'insertion est développé au travers d'expérimentations engagées autour du développement de cellules d'insertion professionnelles, du compagnonnage d'auteurs chorégraphiques et d'une étude autour de la possible création d'un « Jeune danse national ». Élaborées en 2021 ces expérimentations seront engagées en 2022.

Une réflexion sur la reconversion est également menée, en articulation avec la mission de l'Igac « Diagnostic sur la profession et la reconversion du danseur », dont le rendu est attendu au cours du premier trimestre 2022. Cette mission va par ailleurs nourrir l'ensemble de ces travaux.

# Délégation au théâtre et aux arts associés

**Lors de ces deux années, la délégation au théâtre et aux arts associés a préservé les structures fragilisées par l'arrêt ou la diminution brutale de l'activité et a été au plus près des intérêts des territoires et des artistes.**

Elle a construit les solutions les plus appropriées avec les Drac et DAC et les associations représentatives des différents labels et des différentes disciplines, notamment l'ACDN, la toute nouvelle association des Cnarep, la filière cirque et avec l'ASTP pour la mise en place des différents fonds d'urgence et de compensation au bénéfice du secteur privé et des équipes artistiques peu ou pas aidées.

Elle a aussi poursuivi et complété le travail de structuration de ses secteurs,

- Ainsi elle a créé les Centres nationaux de la marionnette (CNMA), 13<sup>e</sup> label de la création, ou par une attention renforcée au cirque de création.
- Elle a participé au processus de renouvellement des directions des structures labellisées et, notamment des CDN, avec des objectifs réaffirmés de parité et d'équilibre entre les générations

## **UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX STRUCTURES LES PLUS FRAGILISÉES PAR LE CONTEXTE DE CRISE**

**Pour la délégation au théâtre et aux arts associés, il s'est agi en 2020 et 2021**

- de maintenir un dialogue constant avec les organisations professionnelles et syndicales afin de mettre en œuvre les actions les plus à même de protéger le secteur ;

- de rédiger, dans un cadre concerté, les protocoles sanitaires et les recommandations relatifs de son périmètre, afin de tenter de maintenir dans la mesure du possible les structures ouvertes
- d'élaborer puis mettre en œuvre les dispositifs de soutien sectoriel aux structures (lieux, équipes festivals) les plus fragilisées par les restrictions d'activité en dialogue avec les Drac et les autres services de la DGCA.

Une intervention massive du ministère de la Culture a été mise en place par le biais **d'aides sectorielles au secteur privé**, dont la gestion a été confiée à **l'ASTP**.

Ainsi, pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les théâtres privés, les compagnies de théâtre et d'arts du cirque peu ou pas subventionnées, ainsi que les cirques traditionnels, des aides sectorielles ont été instaurées : fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé (FUSV), fonds de compensation perte de billetterie (FCB) et fonds de compensation annulation (FCA).

Ces aides, intervenues en complément des aides publiques allouées aux entreprises par l'État (notamment au titre de l'indemnisation de l'activité partielle, de l'exonération de charges sociales ou du fonds de solidarité), ont été construites par la DTAA en lien étroit avec l'ASTP.

Dans le cadre de ces différents fonds, le ministère de la Culture a ainsi mobilisé 29,6 M€ en 2020 et 20 M€ en 2021, dont 36,9 M€ sur les FUSV pour 3 092 structures, 3 M€ sur les trois FCB pour 256 structures et 2,27 M€ sur les FCA pour 89 structures. À cet égard, il convient de préciser que les compagnies peu ou pas subventionnées ont perçu au total 4,7 M€ pour 1 967 dossiers acceptés, au titre des différents dispositifs mis en œuvre par le biais de l'ASTP.

En ce qui concerne les **structures subventionnées**, le ministère de la Culture a engagé des aides d'urgence en 2020 et en 2021, qui pour l'essentiel ont

été versées aux équipes et aux structures de production-diffusion les plus fragilisées : **4 232 950 €** ont ainsi été attribués dont 1 758 200 € pour les équipes et **1 498 207 €** pour les structures des champs du théâtre, du cirque, des arts de la rue et de la marionnette.

La DGCA a également fait le choix, en fin d'année 2021, de destiner des crédits exceptionnels du « Plan de relance » à l'investissement des structures en petit matériel. **4 629 553 €** ont permis le renouvellement des équipements du réseau des CDN, des PNC, des CNAREP et de certaines SCIN orientées théâtre.

Ces moyens se sont ajoutés aux crédits pérennes attribués aux structures labellisées dont les marges artistiques étaient les plus modestes, qui ont vu leur subvention consolidée en 2020 et 21 (+ 1,6 M€ pour les CDN, + 350 000 € pour les PNC et + 330 000 € aux CNAREP)

Afin de faire face aux difficultés **des auteurs et des traducteurs**, confrontés à l'effondrement de leurs droits, consécutifs à l'arrêt de la diffusion de spectacles, le ministère de la Culture a construit des mécanismes d'aide spécifique d'urgence, dont la gestion a été confiée à la SACD. Ils se sont ajoutés aux dispositifs de droit commun mis en place par le gouvernement pour les travailleurs indépendants, dont les critères n'étaient pas toujours adaptés aux auteurs.

L'accompagnement des auteurs dramatiques dans la crise s'est aussi traduit par la mise en place d'un dispositif de commande d'écriture et de résidence en lien avec les Centres dramatiques nationaux. 18 auteurs et 16 CDN sont concernés par ce dispositif pour un financement total de 121 000 €.

Durant cette période, les auteurs se sont également mobilisés, avec le soutien du ministère, pour promouvoir les chartes élaborées suite aux États généraux des écrivaines et écrivains de théâtre de 2019 notamment sur les questions de rémunération, de résidences et d'action éducative et culturelle.

# UNE ACTION VOLONTARISTE EN FAVEUR DU ENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE ARTISTIQUE DANS LES TERRITOIRES

## Le plan théâtre en région

Les années 2020 et 2021, ont été marquées, pour la délégation au théâtre et aux arts associés, par une attention budgétaire renforcée des équipes et des structures de création inscrivant leur action au plus près des territoires, dans un dialogue permanent avec les Drac.

Décidé en janvier 2020, le Plan Théâtres en région a été mis en place au printemps 2020.

Il a eu pour objectif premier de renforcer la présence artistique sur les territoires, en densifiant le maillage d'intervention de l'État, en priorité dans les petites villes, les espaces ruraux, les territoires prioritaires au titre de la politique de la Ville ou en outremer.

Ainsi, il a permis :

- De financer des résidences d'artistes sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 2 200 000 € ;
- De conventionner de nouvelles scènes dans des petites villes, ou de renforcer le soutien de l'État à hauteur de 2 145 000 € ;
- De consacrer 1 M€ au soutien à la création et à la diffusion des spectacles jeune public, par le biais des scènes conventionnées art en territoire ;
- De soutenir le développement de l'itinérance (diffusion de spectacles hors les murs), des Centres Dramatiques Nationaux et des Scènes Nationales pour un total de 1 650 000 €
- De financer les reprises de spectacles, à hauteur de 1 M€.

## UNE ATTENTION TOUJOURS RENOUVELÉE À LA VITALITÉ ET À LA DIVERSITÉ DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Maillon important dans le soutien à la production et à la diffusion marionnettique, discipline qui se voit reconnue dans la diversité de ses expressions, **la création du label « Centre national de la marionnette »** s'est concrétisée en 2021 par la publication de deux textes réglementaires :

- le décret « labels de la création artistique » avec l'ajout à la liste des 12 labels nationaux du « CNMa », publié au JO le 7 novembre 2021 ;
- l'arrêté précisant le cahier des charges du nouveau label, publié le 19 novembre 2021 : celui-ci, discuté avec la profession en 2017-2018, est construit sur le triptyque soutien à la création (avec présence d'un atelier de construction) / diffusion / éducation artistique et culturelle.

Sept lieux avaient été reconnus « CNMA en préparation » par le ministère, sur lesquels une montée en puissance financière de 325 K€ a été opérée en 2020 et 2021. Ces 7 lieux sont sur le point de déposer leur demande de labellisation qui pourra être effective à compter de 2022.

## PENDANT CES DEUX ANNÉES, UNE ATTENTION FORTE À ÉTÉ PORTÉE AU CIRQUE DE CRÉATION

La DTAA a poursuivi le chantier de structuration de la filière cirque, initié depuis 2018, en partenariat avec les principales associations représentatives du secteur (lieux de production et de diffusion, compagnies, écoles amateurs et écoles supérieures).

Le groupe de travail, régulièrement réuni, a notamment abordé les questions relatives au cirque sous chapiteau, aux moyens de productions disponibles pour ce secteur, ou à la question fondamentale de l'entraînement régulier (tant en termes de statut de l'artiste que des lieux et des moyens disponibles). Artcena a ainsi été missionné pour rédiger un guide recensant les lieux d'accueil ainsi que les bonnes pratiques en la matière. Des discussions ont été ouvertes avec le ministère de la santé afin de donner accès à une couverture assurantielle aux artistes en entraînement libre, en cas d'accident. Un plan chapiteau de 400 K€ a également été déployé à destination de 17 compagnies diffusant leurs spectacles sous chapiteau.

C'est aussi suite à ces rencontres qu'est née l'idée de la Nuit du cirque, dont les premières éditions ont eu lieu en novembre 2019, 2020 (en version numérique) et 2021. Organisé par Territoires de cirque, l'événement a pris de l'ampleur au fur et à mesure des éditions. Il se développe aujourd'hui à l'international et se tient désormais sur trois jours, réunissant plus de 200 rendez-vous. Cette manifestation est soutenue financièrement par la DGCA à hauteur de 50 000 € par an.

Afin d'élargir le réseau des PNC, constitué aujourd'hui de 13 structures, et de le mettre plus en adéquation avec les besoins d'un secteur professionnel en pleine effervescence, une première montée en puissance financière a été amorcée sur la Cité du cirque du Mans, qui a vocation à être labellisée en 2022, de même que sur le projet de Cité internationale des arts du cirque qui devrait être inaugurée à horizon 2026 à Vénissieux.

Ces deux futurs PNC sont exemplaires en ce qu'ils intègrent l'ensemble de la filière du cirque : création, diffusion, pratique amateur et entraînement régulier.

Dans un souci de renouvellement des formes, la DGCA a soutenu le projet « Hors Cadre », initiative de l'association des CNAREP, dans sa volonté à mieux produire et à accompagner des projets artistiques d'envergure en œuvrant au renouvellement des formes et des esthétiques. Elle a ainsi soutenu financièrement le fonds de production mutualisé mis en place en 2020, et dont la pérennisation est envisagée.

En ce qui concerne les festivals, des moyens supplémentaires exceptionnels ont été engagés fin 2021 pour renforcer la capacité de production des festivals emblématiques dans chaque discipline : ils bénéficieront pour le cirque au Festival Circa à Auch, au Festival international de la marionnette de Charleville-Mézières, au Festival des arts de la rue d'Aurillac, et, pour le théâtre, au Printemps des comédiens à Montpellier et au Festival d'Avignon. Le montant total engagé pour ces 5 événements s'élève à 780 000 €.

## DE NOMBREUX CHANTIERS ONT PERMIS D'AMÉLIORER LES SOUTIENS APPORTÉS AUX ÉQUIPES INDÉPENDANTES.

La réforme des aides aux équipes dans le domaine du spectacle vivant (ADSV) a abouti fin 2021 et a eu pour but d'améliorer les outils à la disposition des Drac pour accompagner les artistes. En parallèle, la dématérialisation des demandes de subvention facilitera les démarches administratives des équipes.

Un travail renforcé a également été mené en faveur de l'observation et la capitalisation des données. Ainsi, la délégation au théâtre et aux arts associés a piloté en 2020 une étude d'impact de la crise sanitaire sur les équipes artistiques (théâtre, musique, danse) dont les résultats diffusés largement en janvier 2021 ont permis d'objectiver une partie des conséquences de la première vague de la crise sanitaire (de mars à septembre 2020). Elle a assuré le pilotage de l'élaboration des tableaux de suivi de l'activité des équipes indépendantes en Drac, utilisés désormais par les trois délégations, et entamé un processus de diffusion et de valorisation de ces données.

Ces réformes se sont accompagnées du renforcement des moyens alloués aux équipes indépendantes en 2021 et en 2022 (2,25 M€ auxquels s'ajoutent les 400 k€ du plan chapiteau). La crise sanitaire n'a pas remis en cause les soutiens apportés dans le cadre du fonds de production (1 M€ par an), de la commission nationale d'aide à la création en rue d'une part, en cirque d'autre part (450 K€ pour chacune des deux disciplines), et du dispositif de compagnonnage, dont les moyens ont été renforcés pour atteindre 295 000 € en 2021 (+50 K€).

## LA CONSOLIDATION DU PARCOURS DES ARTISTES, EN VEILLANT À UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET LES SEXES DANS LES ARTISTES SOUTENUS PAR LE MINISTÈRE

### Les nominations à la tête de structures labellisées

La délégation au théâtre et aux arts associés a participé à 12 procédures de recrutement de nouvelles directions de Centres Dramatiques Nationaux en 2020 et 2021. La politique en faveur d'une féminisation des postes de direction reste volontariste : si le nombre de candidats reste supérieur au nombre de candidates, les nominations dans les CDN ont été paritaires : au total, en 2020 et 2021,

- 3 nouveaux directeurs ont été nommés à la direction de Centres dramatiques nationaux (Cédric Gourmelon, Nasser Djemaï et Olivier Letellier),
- 3 directeurs déjà en poste ont pris la direction d'un nouveau CDN (Christophe Rauck, Benoît Lambert et David Bobée)
- 5 nouvelles directrices ont été nommées (Julia Vidit, Pascale Daniel-Lacombe, Maëlle Poésy, Aurélie Van Den Daele et Pauline Bayle) ainsi qu'un binôme mixte (Brice Berthoud et Camille Trouvé).

Ainsi, la part de directrices, qui était de 29 % début 2020 (pour 66 % de directeurs et 5 % de binômes mixtes), atteint en deux ans 42 % (pour 50 % de directeurs et 8 % de binômes mixtes).

Guidé par la même volonté de féminisation et de renouvellement générationnel, la Délégation a participé aux côtés des Drac et des collectivités territoriales au recrutement des directions du Pôle national du cirque d'Auch en 2020 (Stéphanie Bulteau), puis du Centre national des arts de la rue de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Pascal Servera) et du Prato - Pôle national du cirque de Lille en 2021 (Célia Deliau).

### **Les initiatives en faveur de l'insertion des jeunes artistes**

Elles ont également été particulièrement renforcées. En effet, l'insertion professionnelle a été un sujet prégnant pendant la crise, souligné par la forte présence d'étudiants lors du mouvement d'occupation des théâtres au printemps 2021. Il s'est agi de trouver les moyens pour que les jeunes diplômés des écoles supérieures de théâtre sortis de formation en 2020, 2021 et 2022 soient accompagnés dans une phase déterminante pour la suite de leur parcours.

Partant, plusieurs mesures ont été prises : pour le théâtre, le soutien à la création de jeunes troupes pour les CDN de Caen et Rouen en 2020, pour les CDN de Colmar et Reims en 2021, après les exemples des CDN de Tours, Dijon, Toulouse, Montluçon.

Ces jeunes troupes permettent non seulement de favoriser l'emploi et l'insertion mais aussi l'implantation de jeunes artistes dans des territoires moins couverts. Ces jeunes troupes sont plébiscitées tant par les étudiants que par le réseau des CDN.

Par ailleurs, la délégation a sollicité une étude à l'association des centres dramatiques nationaux visant à établir un état des lieux du paysage national en termes de formation théâtrale professionnelle et préprofessionnelle. Ponctuellement, des projets de sortie de formation portés par des élèves (notamment Erac et l'Esad) ont été soutenus, tout comme des projets d'insertions mis en place par des CDN (Théâtre de la Cité à Toulouse).

Pour le secteur du cirque, le CNAC a accepté de coordonner le « Jeune Cirque national », dispositif de soutien à l'insertion des jeunes diplômés des trois écoles supérieures (Cnac, Fratellini, Esacto'Lido). Les modalités d'action de ce dispositif sont calquées sur celles du Jeune Théâtre National, et prennent en charge une partie des salaires des jeunes diplômés quand ils sont embauchés par des compagnies indépendantes. Annoncé en 2021, le JTC prendra sa pleine mesure en 2022 grâce aux mesures nouvelles prévues pour l'insertion.

Concernant la marionnette, une aide exceptionnelle de 20 K euros a été versée en 2021 à l'Esnam pour l'insertion professionnelle des diplômés, notamment à travers la diffusion des deux spectacles de fin d'études présentés lors du festival de Charleville 2021.

## LE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AU SECTEUR NON SUBVENTIONNÉ

En ce qui concerne le **théâtre privé**, au-delà des aides d'urgence pour faire face à la crise, plusieurs chantiers ont été engagés avec l'ASTP dont celui de l'ouverture et l'intégration de nouveaux adhérents (théâtres privés en régions) avec des dispositifs d'aides spécifiques, tenant compte de leur contexte économique et de leur bassin de public. Outre l'adhésion de plusieurs théâtres privés en région, un poste d'observateur dédié à ces questions spécifiques a été mis en place au sein du conseil d'administration de l'ASTP.

Créé par l'article 22 de la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 et codifié à l'article 220 sexdecies du code général des impôts, le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques vise à soutenir les entreprises du secteur dans la production de projets s'appuyant sur des professionnels et mobilisant de nombreux artistes (au moins 6 artistes au plateau).

Ainsi, l'aide publique est concentrée sur les projets les plus coûteux afin d'offrir un réel soutien à la reprise de l'activité.

Les critères d'éligibilité retenus dans le cadre de ce nouveau crédit d'impôt reflètent cet objectif : 6 artistes au plateau, majoritairement professionnels, une programmation pour plus de vingt dates sur une période de douze mois consécutifs et dans au moins deux lieux différents.

Ce dispositif a été mis en place à compter du 1er janvier 2021, et est devenu opérationnel avec la publication du décret n° 2021-655 du 26 mai 2021 relatif au crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

En 2021, la DTAA a reçu 49 demandes d'agrément provisoire, dont 17 ont déjà été délivrés et 2 refusés, les autres étant en cours de traitement.

Le ministère de la Culture est membre, aux côtés de sept autres ministères, de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes (CNPFC) créée en 2017 pour répondre aux difficultés rencontrées par le cirque de tradition. Dans le cadre de cette politique interministérielle, le ministère de la Culture a notamment mis en place le dispositif d'aide à l'itinérance en faveur des cirques de famille.

Très affectés par la crise sanitaire, les petits cirques traditionnels ont pu bénéficier d'un fonds d'urgence spécifique mis en place par la DGCA : 88 en ont bénéficié en 2020 pour un montant total de 576 000 €, versé en trois vagues, et 129 cirques en 2021 pour un montant global de 516 000 €. Les cirques de plus grande envergure ont été soutenus dans le cadre des fonds d'urgence pilotés par l'ASTP.

Afin d'accompagner les entreprises et personnels des cirques concernés par l'interdiction à venir des animaux issus de la faune sauvage captive dans les spectacles itinérants, prévue par la loi sur le bien-être animal promulguée en novembre 2021, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a organisé, depuis 2020, des réunions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les mesures d'accompagnement à la transition. La DGCA a mis en place, à compter de l'automne 2021, un dispositif d'accompagnement à la transition des cirques traditionnels qui souhaiteraient se réorienter vers des spectacles susceptibles de rentrer dans le champ de la création.

# Délégation à la musique

En 2020, la délégation à la musique a activement contribué à une meilleure structuration du secteur et de la vie musicale dans un contexte de crise sanitaire. Elle a également accompagné les artistes et les producteurs, les musiques actuelles par la poursuite de la politique nationale concernant les contrats de filières. En 2021, la délégation à la musique a été particulièrement mobilisée par le suivi des missions sur l'art lyrique conduite par Caroline Sonrier et sur le secteur symphonique réalisée par Anne Poursin et Jérôme Thiebaut.

## FAVORISER LA STRUCTURATION DU SECTEUR ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA VIE MUSICALE

### La création du Centre national de la Musique

La délégation à la musique s'est impliquée dans le suivi des différentes phases de création du Centre national de la musique (CNM) nouvel établissement public.

Le Centre National de la Musique a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Celui-ci a vocation à agir pour l'ensemble du spectacle vivant musical et pour la musique enregistrée dans l'objectif de décloisonner les politiques publiques en direction du secteur de la musique.

- Dès le mois de mars 2020, le CNM a consacré la quasi-intégralité de ses moyens à la mise en place de mesures d'urgence pour les entreprises du spectacle vivant, en travaillant toutefois à développer parallèlement les autres aspects de son activité, en conformité avec les missions que lui confie la loi.
- Le CNM est intervenu principalement au titre de la gestion des dispositifs de soutien exceptionnel, qui visent à prévenir les faillites et à soutenir les acteurs confrontés face aux graves difficultés conjoncturelles (logique de « sauvegarde », dont l'objectif est d'éviter les faillites et la destruction de l'emploi).
- Il a accompagné la dynamique de relance des investissements et de l'activité de production et de diffusion (notamment à travers des dispositifs expérimentaux tels que le soutien aux captations de spectacles et aux diffusions alternatives).

L'établissement a mis en œuvre le plan de relance via plusieurs dispositifs : en 2020 : mise en place d'un fond de soutien aux diffusions alternatives et d'un fond de compensation des pertes de billetterie dues aux jauges restreintes.

Ce dernier a été complétés en 2021 par la mise en place d'un fond d'urgence dédié aux festival, un fond de soutien à la création et à la production du spectacle vivant et enfin une aide à la reprise de la diffusion pour les lieux à partir de l'automne 2021.

Dans ce contexte de persistance de la crise sanitaire et d'incertitude sur le calendrier et les modalités de la reprise d'activité, le ministère de la Culture est resté particulièrement attentif au calibrage des ressources financières allouées au CNM en 2020 puis en 2021, et s'est systématiquement prononcée sur la construction des dispositifs de soutien créés en réponse à la crise.

### **La création de la Maison de la Musique Contemporaine (MMC)**

La délégation à la musique a accompagné la création en février 2020, et la structuration de la Maison de la musique Contemporaine. Dirigée par Estelle Lowry, elle rassemble trois structures : MNL, MFA, CDMC. Elle a pour mission la valorisation et la promotion de la musique contemporaine, l'accompagnement des professionnels (aides financières, conseil, formation), la médiation et la sensibilisation des publics (Grand Prix des Lycéens des Compositeurs).

### **Le renouvellement des labels et conventionnements durables**

La délégation a œuvré au renouvellement de directions de

structures labellisées, conventionnées et d'établissements de référence nationale. Il s'est agi, aux côtés des Drac, de prendre en compte les priorités du ministère en faveur du renouvellement des générations, de la diversité et de la parité. Pour chaque demande de labellisation ou de recrutement la délégation à la musique accompagne les Drac dans l'examen des projets et veille au respect du cahier des charges et de missions de chacun des labels. Elle veille à la répartition et à la cohérence nationales des labels musique.

- Une nouvelle direction a été nommée au CNCM de Nice (Centre international de recherches musicales), une autre à l'Orchestre national d'Avignon-Provence et dix nouvelles directions de SMAC.
- En 2020 et 2021, la délégation a également accompagné la labellisation d'un Opéra national en région (théâtre du Capitole de Toulouse), d'un théâtre lyrique d'intérêt national (Grand-théâtre de Tours), d'un Orchestre national en région (Avignon-Provence) et de 2 SMAC (le Club à Rodez, le Cri'Art à Auch).

### **Une nouvelle direction pour la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris (CMPP)**

Par décret du 27 octobre 2021, Olivier Mantei a été nommé directeur général de la Philharmonie de Paris. Olivier Mantei propose un projet, qui prend appui sur les acquis de l'établissement et le travail de Laurent Bayle, tout en apportant une inflexion sur les thèmes suivants :

- Les sujets sociétaux et notamment la Responsabilité sociétales des entreprises (RSE);
- L'ancrage territorial;
- Faire de la CMPP un lieu de vie, dans l'esprit des tiers-lieux;
- Développer les projets pluridisciplinaires et les productions originales susceptibles d'être repris aussi au niveau international.

### **Une nouvelle direction pour le Théâtre national de l'Opéra-Comique**

Par décret du 27 octobre 2021, le chef d'orchestre Louis Langrée a été nommé directeur de l'Opéra-Comique. Ce projet consolidera également la Maîtrise Populaire. Il lie la question artistique à la question citoyenne. L'excellence et la transmission en sont au cœur. La programmation est imaginée comme une célébration de « l'esprit Favart » « cette union du « parlé et du chanté » si spécifique au répertoire de l'Opéra-Comique ».

Elle comprendra 7 productions par an avec un cycle de tragédies lyriques française et un « Laboratoire Favart » (commandes et co-commandes), alimentant la création. Louis Langrée dirigera deux nouvelles productions et une reprise par saison.

Chacune de ses productions sera déclinée en « pléiades » et un projet participatif sera proposé chaque saison. Enfin, l'activité de la Maîtrise populaire sera poursuivie et servira de modèle à des structures équivalentes en Europe.

## L'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

La délégation a mis en place trois groupes techniques en 2020, sur les musiques traditionnelles et du monde, les musiques contemporaines et le jazz. Elle a également fait évoluer le Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA) et a consolidé le réseau pour l'art vocal.

### Les musiques traditionnelles et du monde

Avec un groupe de travail, composé de professionnels du secteur, la délégation à la musique a travaillé à une synthèse de ces échanges en 2020 et à des préconisations pour enrichir les politiques du ministère de ce secteur musical, pour sensibiliser et encourager les professionnels à prendre en compte les richesses musicales et sociétales que proposent les artistes de ces musiques.

Les préconisations suivantes ont été émises :

- Faciliter la délivrance des visas pour les artistes étrangers
- Renforcer l'expertise dans l'instruction des demandes, avec la désignation et la participation d'un référent visas artistes dans chaque consulat ou ambassade (SCAC, Institut Français...), ayant officiellement autorité pour participer à l'étude
- Accompagner les acteurs à la mobilité des artistes
- Soutenir l'import et encourager le rayonnement international.

### Le Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA)

La délégation poursuit l'animation de ce groupe de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques des musiques actuelles du spectacle vivant et de la musique enregistrée. Ce travail est mené en lien avec la DGMIC. En 2021, le GTMA a travaillé sur l'évaluation nationale des contrats de filières, la coopération, les Solima (Schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles) et la représentativité hommes/femmes.

### L'art vocal

La délégation a réuni par deux fois les six membres du réseau du programme national des centres d'art vocal, en juillet et décembre 2021. Ce réseau composé d'Accentus (Île-de-France), les Éléments (Occitanie), Muzicatreize (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Spirito (Auvergne-Rhône-Alpes), le Chœur de Radio-France et la Cité de la Voix à Vézelay (Bourgogne-Franche-Comté), développe des actions communes dans le domaine de l'art vocal en matière de production, a cappella notamment, de diffusion, de formation, de ressources et d'insertion.

Ces réunions ont permis de dresser un état des lieux (quels sont les principaux éléments) des actions menées par chaque membre en matière d'insertion professionnelle (académies déjà proposées par certains centres d'art vocal aux chanteurs et chefs de chœur, offrant une première expérience en situation professionnelle) et de travailler à la mise en place d'une académie à l'horizon 2023 permettant une circulation des jeunes professionnels entre membres du programme national des centres d'art vocal (à quoi servira t'elle, quel y sera notre rôle?)

- Il a accompagné la dynamique de relance des investissements et de l'activité de production et de diffusion (notamment à travers des dispositifs expérimentaux tels que le soutien aux captations de spectacles et aux diffusions alternatives).

## UNE ATTENTION RENOUVELÉE AUX ARTISTES ET AUX PRODUCTEURS

Les évolutions du paysage musical liées aux mutations de la société entraînent de nouveaux besoins dans les usages professionnels des artistes. La délégation a œuvré à une meilleure identification de ces besoins pour tracer des pistes d'accompagnement pendant la crise sanitaire.

### Le Crédit d'Impôt Spectacle Vivant

La délégation a suivi le transfert de cette mission désormais confiée au CNM. La délégation a contribué à la réflexion relative à la modification des textes législatifs.

Ainsi, des mesures provisoires ont été mises en place pour ne pas pénaliser les producteurs qui ne répondaient plus en raison de la crise sanitaire aux critères d'éligibilité : un abaissement à deux représentations prévisionnelles dans deux lieux au moment du dépôt de demande d'agrément provisoire (au lieu de quatre dans trois lieux), et un allongement de 15 mois du délai d'obtention de l'agrément définitif pour des spectacles ayant obtenu leur agrément provisoire entre le 1er juillet 2019 et le 2 juin 2021, pour les dépenses exposées antérieurement à la période de trente-six mois qui précède la date de délivrance de l'agrément définitif. Les spectacles d'humour ont également été réintroduits de manière pérenne dans le dispositif.

La délégation a porté ces mesures, en travaillant avec la mission fiscalité, et en concertation avec les syndicats.

### La recherche

La délégation à la musique a poursuivi l'accompagnement de laboratoires de recherche en lien avec le CNRS par le biais d'un accord-cadre. Par ailleurs, la délégation a participé à la mise en place d'un appel à projet visant à soutenir des projets de recherche (de quel nature ?) dans l'enseignement supérieur musique. Elle a également contribué, dans le cadre du Plan de relance à la mise en place d'un appel à projet recherche et création pour les jeunes. (Quels sont ses objectifs ?)

### Les créateurs et interprètes

Le dispositif de soutien aux compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires, en partenariat avec la Sacem, et les aides à l'écriture d'œuvres musicales originales ont été prolongées. Ce dispositif est désormais déconcentré et suivi par les Drac. La coordination du dispositif est suivie par la délégation à la musique. Ce dispositif a particulièrement été soutenu pendant la crise sanitaire et a bénéficié de 500 K€ au titre du plan de relance.

## UNE PLUS GRANDE CONNAISSANCE DU SECTEUR: LES MISSIONS SUR LE SECTEUR LYRIQUE ET SYMPHONIQUE

Le rapport de Caroline Sonrier intitulé « La politique de l'art lyrique en France » a été remis à la ministre le 5 octobre 2021. Il propose « un cadre durable pour l'opéra au 21<sup>e</sup> siècle » et formule vingt-huit recommandations pour le secteur lyrique dont certaines sont jugées prioritaire par la ministre :

- La mise en place d'un dispositif d'observation permanente du monde lyrique
- L'accompagnement de la carrière des artistes et des professionnels du secteur
- L'accessibilité de l'art lyrique au plus grand nombre
- Le développement du soutien à la création par le biais des résidences ;
- La mise en œuvre d'objectifs partagés en faveur de la diversité, de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations
- La simplification des labels.

La mission d'Anne Poursin et Jérôme Thiebaut intitulée, « Pour un nouveau pacte symphonique », décline cinquante-et-une propositions. Lors de sa restitution le 5 octobre 2021, la Ministre a souhaité retenir :

- L'insertion des jeunes artistes avec des mesures spécifiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- Le développement de la création, grâce à des résidences de compositrices et compositeurs.

## ACTUALISATION DU CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES

### L'Opéra National de Paris

Une mission sur les perspectives et les modalités d'accompagnement et de soutien de l'Opéra national de Paris a été confiée à Georges François Hirsch et Christophe Tardieu. Dans le contexte de la crise sanitaire, ils avaient pour objectif de réaliser un état des lieux et d'élaborer des propositions stratégiques. Rendues fin 2020, elles constituent l'une des bases du plan de réforme que l'Opéra de Paris va mettre en œuvre pour retrouver un équilibre économique.

Ainsi, l'Opéra de Paris a engagé sur son modèle économique et développe un nouveau projet

Les priorités suivantes :

- L'évolution de la politique et des méthodes de programmation artistique et de planification ;
- La redéfinition de l'organisation des services et la renégociation de la convention collective ;
- Le retour progressif à un niveau de ressources propres comparable à celui de 2019 ;
- Le retour à un budget équilibré en 2024.

## UNE OUVERTURE À TOUS LES PUBLICS

La délégation a participé activement à la préparation du colloque dédié aux pratiques collectives dont l'organisation a été confiée à la Philharmonie de Paris qui porte le projet Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

Un comité scientifique regroupant des représentants des conservatoires, de Démon et des collectivités locales a été réuni depuis 2019 lors d'un colloque.

Les thèmes abordés ont été : les apprentissages collectifs sous différents angles : la pédagogie musicale, les parcours et cursus, les répertoires, l'organisation territoriale et formation des musiciens-enseignants.

Plusieurs tables rondes se sont tenues sur les thématiques suivantes : « L'essor des pratiques collectives entre enjeux institutionnels, musicaux et pédagogiques », « Les parcours d'apprentissages collectifs en France et à l'étranger », et « Quels répertoires pour quelles situations d'apprentissage? ».

La Cité de la Musique – Philharmonie de Paris a ouvert, en septembre 2021, la Philharmonie des enfants. Sur le modèle de celle développée par la Cité des sciences et de l'industrie, ce projet d'envergure vise à proposer des espaces ludiques et interactifs pour les 3-10 ans.

En 2020 et 2021, la délégation a poursuivi dans un contexte difficile le suivi de la mise en œuvre de la Fête de la Musique. L'édition 2020 a été en grande partie dématérialisée avec le projet « Alone Together », concert live en réalité virtuelle, de Jean-Michel Jarre.

En 2020 et 2021, la délégation à la musique a accompagné avec le DGPAT et Orgues en France la mise en ligne de l'inventaire national des Orgues. Un inventaire national des orgues, en version papier avait été réalisé entre 1985 et 2006 grâce à un soutien financier important de l'État. Le travail de la délégation à la musique a porté sur la manière de mettre à disposition ces ouvrages qu'elle avait financé. Avec Orgue en France la délégation à la musique a recensé les potentiels détenteurs de droits de ces ouvrages – souvent collectifs afin de pouvoir publier ces inventaires

# Département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux

Le département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux a été créé en janvier 2021 à la faveur de la réorganisation de l'administration centrale.

Il s'appuie sur des fonctions préexistantes à la DGCA (diffusion pluridisciplinaire, soutien à la création en environnement numérique) et a élargi son domaine d'intervention à des missions transversales pour le compte de la DGCA (création en faveur des enfants des jeunes, tiers lieux de la création, résidences, festivals et action territoriale).

## LA DIFFUSION ARTISTIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

### Le réseau des scènes nationales

Avec la labellisation en 2020 du Carré-Colonnes à Blanquefort/Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), ce réseau compte aujourd'hui 76 établissements répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Le département a mené un travail important de renouvellement des directions en 2020 et 2021 : 16 directions ont ainsi été renouvelées : Angoulême, Chalon-sur-Saône, Mulhouse, Château-Gontier, Forbach, Tarbes, Aubusson, Barle-Duc, Grenoble, Brest, Sceaux, Nantes, Mâcon, Alès, Clermont-Ferrand et Meylan.

Il a veillé avec ses partenaires que sont les collectivités territoriales à ce que chaque nomination soit guidée par une programmation artistiques exigeantes et accessibles, par des actions d'accompagnement des artistes et des créateurs, une prise en compte la plus large possible des publics des territoires concernés et de l'exercice des droits culturels des habitants

Il a aussi veillé à valoriser l'importance du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à encourager une plus juste diversité et la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de développement durable.

### **Les scènes conventionnées d'intérêt national**

Le département a poursuivi le déploiement de son programme de labélisation avec des mesures financières significatives (1,6 M€ pour le renforcement des scènes anciennement conventionnées et 1,2 M€ pour la reconnaissance de nouvelles initiatives).

45 appellations ont été attribuées, portant à 94 le nombre de structures ayant reçu fin 2021 l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » depuis la publication de l'arrêté du 5 mai 2017 :

- 13 structures conventionnées « Art en territoire »,
- 14 structures conventionnées « Art enfance jeunesse »,
- 67 structures conventionnées « Art en création ».

Le recentrage autour de ces trois mentions permet aujourd'hui de procéder à la mise en place de dynamiques collectives en termes de partage d'expérience, de solidarité en matière de soutien aux artistes et à la diffusion de leurs œuvres, d'adresse aux populations dans toutes leurs diversités et ce, dans une relation resserrée avec les labels dans le domaine du spectacle vivant. Il a permis d'harmoniser les attendus vis-à-vis des scènes conventionnées, de clarifier la relation entre l'État et les collectivités, de revaloriser cet ensemble dans un rôle de complémentarité à celui des labels dans une optique d'aménagement culturel du territoire, partagé au bénéfice des artistes et des populations. Pour sa part, l'Onda, (Office National de Diffusion Artistique) a adapté ses dispositifs de soutien au secteur dans le contexte de la crise sanitaire qui a particulièrement affecté la diffusion des spectacles. Un dispositif de soutien alternatif à la diffusion

à l'appui de moyens spécifiques du ministère de la culture. Dénommé « Écrans vivants », a été mis en place.

Ce programme exceptionnel a été doté de 3 M€ pour soutenir des captations et contenus artistiques numériques pour une diffusion en ligne. Le secteur s'est saisi de ce nouveau dispositif. Le premier appel a comptabilisé 86 candidatures, couvrant les disciplines du cirque, du théâtre, de la danse et de la musique de création, portées par des structures de diffusion émanant de 12 régions métropolitaine et de deux d'Outre-mer.

50 projets ont été retenus contribuant à faire évoluer les pratiques numériques des artistes et des structures de diffusion (allant de capsules vidéo immersives en réalité virtuelle aux séries numériques et chorégraphiques, courts-métrages, plateformes, applications, jeux vidéo, podcasts, web-séries, etc).

### **L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)**

L'annulation de son programme en 2020 consécutif à la crise sanitaire a fragilisé ses ressources propres et a justifié un soutien renforcé de la DGCA.

À la faveur du renouvellement pour cinq ans du mandat de Didier Fusillier en qualité de président un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été élaboré pour la période 2020-2024.

Il est notamment marqué d'une part par un programme ambitieux de résidences destiné à soutenir les artistes dans la durée de leur parcours de la création à la diffusion et d'autre part, par l'accueil en 2024 sur le site de la Villette des festivités et célébrations des Jeux Olympiques de Paris (JOP).

Un schéma directeur de transformation numérique et d'une stratégie de responsabilité sociale, sociétale et environnementale des organisations à l'échelle du parc en lien étroit avec les autres opérateurs publics et privés qui y sont implantés a été élaboré.

## LA CRÉATION EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

La DGCA et ses réseaux d'établissements ont souhaité ces deux dernières années relever les grands enjeux numériques auxquels est confronté la création en matière de diffusion et de relations aux publics.

La mise en œuvre d'un nouveau dispositif de soutien s'est poursuivie avec un soutien à la conception d'œuvres numériques dont les circuits de production et de diffusion sont aujourd'hui fragiles.

Ce dispositif initié par la DGCA et baptisé Chimere (création, hybridation, immersion, mobilités : expérimentation et recherches en écritures scéniques) est porté par le Lieu Unique, Scène nationale de Nantes et le Théâtre Nouvelle Génération, par le Centre dramatique national de Lyon, rejoint en 2021 par le Centre national de la danse (CND) et la scène nationale de Chalon-sur-Saône en 2020.

Il invite des artistes et créateurs à explorer les esthétiques qui relient de manière originale les mondes de la création physique et virtuelle. En novembre 2021, un bilan d'étape de ce programme a été organisée avec le CND Centre national de la danse autour des projets des équipes artistiques accompagnées par le programme Chimere.

Par ailleurs, le département a coordonné l'inscription des enjeux liés à la création dans la stratégie numérique du ministère et a élaboré un Plan d'action pour la DGCA qui sera remis en perspective dans le cadre d'un groupe de travail sur les défis numériques dont les conclusions seront transmises à la mi-année 2022.

## LE RÉENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE DES FESTIVALS

### Les « États généraux des festivals »

Ces travaux ont été menés en concertation avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et syndicales, les artistes, autour de trois chantiers prioritaires :

- La réalisation d'une cartographie des festivals ;
- La rédaction d'un document-cadre définissant la politique de l'État en faveur des festivals ;
- Une charte permettant aux festivals d'engager une démarche de développement durable, assortie de préconisations concrètes et de moyens supplémentaires sur le budget 2022 (+10 M€ sur le programme création).

Des mesures conjoncturelles fortes ont été mises en place, notamment une cellule d'accompagnement afin de recenser leurs besoins et adapter les réponses de l'État à leurs difficultés.

### Des moyens financiers spécifiques ont ainsi été engagés

- En 2020, 10 M€ ont été mobilisés pour soutenir 407 festivals contraints d'annuler ou d'adapter leur édition.
- En 2021, 30 M€ de crédits ont été ouverts pour aider les festivals à adapter leur format en raison de la crise sanitaire (20 M€ gérés par le CNM pour le secteur musical et 10 M€ en Drac pour les autres secteurs).
- Le fonds exceptionnel de soutien, hors musique, a contribué à accompagner plus de 320 festivals sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin avec le concours des Drac et des DAC.
- Le fonds de soutien musiques et variétés, mis en œuvre par le Centre national de la musique (CNM), en lien avec les Drac et les DAC a permis de soutenir 249 festivals lors des quatre premières commissions (16 juin, 2 juillet, 21 juillet et 7 octobre), pour un montant total de 18,8 M€. La prolongation du fonds jusqu'au début de l'année 2022, permettra de répartir le reliquat (1 M€) pour tenir compte des contraintes persistantes.

## **LE SOUTIEN À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE**

La réforme de l'organisation de l'administration centrale du Ministère de la Culture a amené la DGCA à recentrer ses politiques en faveur des enfants et des jeunes autour des enjeux de création et de diffusion des œuvres conçues spécifiquement à leur adresse.

Ses actions en 2021 se sont inscrites dans la continuité du plan « Génération Belle Saison », en étroite collaboration avec la DGTTC. Ainsi, le Fonds Génération Belle Saison a été reconduit à hauteur de 217 000 € et a permis de soutenir 10 projets. La convention pluriannuelle d'objectifs de Scènes d'Enfance-Assitej a été renouvelée pour 4 ans. L'association élargira son rôle d'animation de réseau aux SCIN Arts, Enfance, Jeunesse et organisera un nouveau temps fort, la semaine des arts avec l'enfance et la jeunesse.

## **LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION POUR L'INNOVATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES DU PIA4**

Dans le cadre de la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives du PIA4, dotée de 400 M€ sur 5 ans (2021-2025), quatre premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt ont été lancés à l'automne 2021 (« Solutions de billetterie innovantes », « Expérience augmentée du spectacle vivant », « Numérisation du patrimoine et de l'architecture » et « Alternatives vertes »).

Le département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux est en charge de leur coordination et de leur suivi pour la DGCA, tout comme il participe à la sélection des projets du dispositif ministériel « Soutien aux Quartiers culturels créatifs », doté de 3 M€ en 2021 et en 2022.

## **LA POLITIQUE EN FAVEUR DES LIEUX INTERMÉDIAIRES/ATELIERS DE FABRIQUE ARTISTIQUE ET DES RÉSIDENCES**

Le département a souhaité approfondir sa connaissance des tiers-lieux, les cinq ans des « Ateliers de fabrique artistique » (150 structures en 2020, 2,6 M€ de crédits), afin de mieux préciser leur rôle, et co-construire une politique avec les différents services de la DGCA, les autres directions du ministère et les professionnels concernés.

S'agissant des Ateliers de fabrique artistique, un bilan d'étape amorcé en juillet 2021 a montré l'intérêt des Drac pour ce programme mais a mis en exergue la nécessité de définir des orientations communes autour du soutien et du rôle de ces lieux.

# Service de l'inspection générale de la création artistique

Les années 2020 et 2021 ont été pour le service de l'inspection de la création artistique (Sica) deux années charnières, au cours desquelles ses missions, son rôle et son autonomie ont été profondément questionnés.

La confirmation de la place de l'inspection s'est accompagnée d'une réaffirmation de la méthode qui fait la singularité du Sica :

- un positionnement au service des autres entités chargées de la mise en œuvre
- des politiques de la création artistique, à l'échelon central comme à l'échelon déconcentré ;
- une fonction d'appui à la conception des politiques de la création comme à l'accompagnement de leur mise en œuvre ou à l'évaluation de leurs résultats ;
- un travail en transversalité, et non pas cloisonné par domaines ou par discipline, au-delà de la structuration historique du service par collègues ;
- une partie de notre activité dédiée à l'enseignement spécialisé et supérieur, compétence exclusive et structurante au sein du ministère, même si elle n'en est pas la plus visible ;
- une capacité à produire de l'expertise et de proposer des axes de réflexions de prospective sur des sujets d'intérêt général dans le champ de la création : droits culturels, écologie et création, numérique...

## LE SICA, UN SERVICE D'ANALYSE, DE CONSEIL ET D'ÉVALUATION AU SERVICE DES POLITIQUES DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Ses missions conduisent le Sica à se positionner en bonne articulation avec les services centraux de la DGCA comme avec les Drac, au croisement des logiques nationales et régionales.

Ainsi, en 2020 le Sica a mené **11 missions d'évaluation**, à la demande des Drac le plus souvent, dont 8 concernant des structures labellisées ou subventionnées, et 3 études portant sur des dispositifs ou des secteurs, comme par exemple « *L'étude prospective de la filière théâtre en Occitanie* ».

Ce chiffre s'est élevé à **15 en 2021, avec 12 rapports sur des structures, et 3 rapports traitant d'enjeux sectoriels ou transversaux** : les festivals, les SCIN, l'Onda, les orchestres et ensemble musicaux en région Nouvelle Aquitaine.

Dans son travail d'appui aux délégations et services de la DGCA dans leur rôle de nomination, il a également rendu des avis sur des projets et des candidatures à la direction de structures labellisées. On peut ainsi citer en 2020 les **avis rendus sur les projets pour la direction** pour 6 CDN dont le TQI, 4 SMAC et 14 Scènes nationales, et en 2021, 25 avis rendus, donc ceux pour les directions du CDCN de Roubaix et du CDN de Montreuil et du Palais de Tokyo.

Pour faciliter leur rôle auprès des Drac, des inspecteurs de chaque collège sont désignés comme les interlocuteurs de référence pour chaque région ; ces « correspondances territoriales » leur permettent de connaître les problématiques locales, de nourrir leur regard sur les territoires et de l'affiner dans la comparaison entre les différentes régions françaises dont ils ont la charge.

Ainsi, les inspecteurs assistent aux côtés des conseillers **aux commissions d'aides aux ensembles et aux compagnies**, pour y apporter un regard national. Dans le champ des arts visuels de la même façon, ils participent chaque année **aux commissions d'aides individuelles à la création et à l'installation** pour leurs régions respectives.

Le Sica remplit également une **mission d'accompagnement des conseillers en Drac**, ce qui l'amène à construire des outils à leur usage, notamment pour le suivi des structures labellisées. Enfin, les inspecteurs effectuent des missions d'appui spécifiques auprès de certains conseillers pour les accompagner dans leur travail d'évaluation des structures (CPO, autoévaluation).

En 2020 et 2021, le Sica a accentué le développement d'une de ses missions : celle de **concevoir et d'organiser des formations**, en lien avec le service de la DGCA concerné. Ces formations, destinées le plus souvent aux conseillers, assistants et gestionnaires en Drac peuvent être proposées à toute la DGCA, et aux agents des EP parisiens en fonction des places vacantes.

**Le collège Danse** a ainsi proposé une formation « *Des repères pour la danse : la création, l'enseignement et le contexte des activités chorégraphiques en France* » à destination des assistants musique et danse des conseillers sectoriels en Drac, et la même formation a été organisée dans le champ du théâtre et des arts associés : « *Des repères pour le théâtre* ».

Les inspecteurs du **collège théâtre et arts associés** ont également proposé en 2020 et 2021 une formation sur « *L'évaluation des CDN* » à destination des conseillers théâtre et arts associés, « *La place de la marionnette dans la création théâtrale contemporaine : panorama et enjeux* » en partenariat avec le Mouffetard, théâtre de la Marionnette à Paris, ainsi qu'une formation individuelle « *Histoire de la décentralisation dramatique à travers les CDN* » à destination d'un agent de la DGCA

**Dans le domaine musical, c'est une formation sur les « Contrats de filière »**, une sur « *Les musiques actuelles* » et une sur l'analyse des agréments pour l'enseignement initial à l'attention des conseillers en Drac qui ont été organisées par les inspecteurs.

Sur un plan transversal, le Sica a proposé en 2021 une formation « *Rencontre avec les arts du mime et du geste* » conçue avec le CNSAD, le CND et l'Odyssee, scène conventionnée et pôle national des Arts du mime et du geste à Périgueux.

Une formation à la « *Procédure d'agrément des établissements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique* » a également été proposée par tous les collèges pour les conseillers de toutes disciplines, y compris cirque.

**Enfin, dans le cadre du groupe de travail Écologie et création**, un premier cycle de formations aux enjeux de la transition écologique dans le secteur de la création artistique a été proposé en 2021 : « *La création artistique face au réchauffement climatique : quels défis à relever ?* ». Ces sessions ont touché 42 agents (dont 24 % de conseillers en Drac).

## LE SICA, UN SERVICE TRANSVERSAL MOBILISÉ SUR DES CHANTIERS STRATÉGIQUES

**Des sujets de réflexions à l'échelle de l'ensemble du secteur de la création artistique.**

Ainsi, il a initié en 2020 des groupes de travail mobilisant des membres de l'inspection et des autres services de la DGCA, ainsi que des universitaires, des professionnels et des artistes, pour travailler de manière transversale et prospective sur les enjeux de **l'Écologie et la création artistique** ou **des Droits culturels**, notamment.

Le groupe de travail «Écologie et création», lancé en 2020 par les quatre collèges, aboutira en 2022 par l'organisation d'un colloque, un cycle de formation ouvert, et une proposition d'agenda politique.

Dans le domaine de la **recherche**, l'année 2020 a vu la mise en place du premier appel à projets de recherche de la DGCA dans le domaine du théâtre et de la musique, en lien avec la mission recherche de la SDESSR en s'inspirant des précédents en arts plastiques.

**Une mobilisation sur des chantiers majeurs pour la DGCA.**

On peut évoquer, pour la période, sa participation aux réflexions sur l'évolution de trois dispositifs : **les aides déconcentrées au SV, le réengagement de l'État auprès des Festivals et les aides à l'écriture musicale.**

**SIBIL, système information billetterie**: une inspectrice du collège des Arts visuels a été désignée cheffe du projet Sibil en 2020, et pilote ainsi en lien avec les services du SG l'élargissement du dispositif à l'ensemble des structures de spectacle vivant, pour permettre un meilleur suivi de la diffusion des spectacles.

**Une expertise unique sur les sujets d'enseignement supérieur et spécialisé dans le champ de la création artistique.**

Le Sica a ainsi travaillé en lien avec la SDESSR et le BAJ pour élaborer des propositions de textes, un calendrier et une méthode de travail pour faire aboutir la réécriture des critères de classement des conservatoires, organiser la déconcentration du classement des conservatoires et définir la place et les conditions de délivrance du diplôme national.

Concernant plus particulièrement le DE Danse, l'inspection a été moteur aux côtés de la SDESSR, de la délégation à la Danse et du BAJ sur le projet de réforme de ce diplôme.

## LE SICA, UN SERVICE CHARGÉ DE METTRE SON EXPERTISE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES ARTISTES

Par disposition réglementaire le plus souvent, le Sica mobilise son expertise artistique dans une multiplicité d'instances, dont chacune apporte soutien, moyens ou reconnaissance à une étape particulière de carrière d'un artiste, de la formation à l'émergence en passant par les résidences et les commandes publiques.

**La formation (enseignement spécialisé et enseignement supérieur)**

Les inspecteurs de la création artistiques participent dans leur discipline respective à un grand nombre de **jurys d'examen et de recrutement**. On peut citer les concours de DEEA, PTEA et ATEA, ou ceux de la Ville de Paris, ainsi que des jurys de recrutement d'enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils participent également à de nombreux jurys de recrutement pour les conservatoires, sous l'égide des collectivités territoriales.

En danse, les inspecteurs sont également chargés de la **constitution des jurys du DE et de l'EAT Danse** (60 jurys par an), en lien avec les centres chargés de faire passer ces épreuves, qu'ils sont également chargés d'habiliter. Ils ont aussi pour mission d'accorder des équivalences pour l'accès à des concours administratifs ou pour l'exercice de professeur de Danse.

Dans le champ des arts visuels, un inspecteur dédié accompagne tous les établissements d'enseignement supérieur du réseau Culture en lien étroit avec la SDESSR, et participe à l'évaluation des diplômes et de la pédagogie des établissements d'enseignement supérieur à travers les campagnes **d'habilitation de diplômes** ou **d'accréditation d'établissements**. 5 établissements d'arts plastiques et 16 établissements de spectacle vivant ont ainsi été analysés en 2020, en vue de leur accréditation. L'École de Danse de l'Opéra national de Paris a également fait l'objet d'un rapport, en vue de son accréditation à délivrer le DNSP de Danseur.

Enfin, pour l'ensemble des disciplines de la création, les inspecteurs du Sica rendent des avis **d'agrément pour accréditations des classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur artistique**.

## Les résidences

L'expertise artistique des inspecteurs est également sollicitée pour participer aux **jurys de sélection pour des résidences**, en particulier à l'international, mais également pour les résidences à la Cité internationale des arts de la ville de Paris. Ils rendent ainsi un avis sur les projets de candidats à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis (plus de 500 dossiers en 2021, dans toutes les disciplines), à la Villa Kujoyama à Kyoto, et une inspectrice de la création artistique prend part au Comité artistique de la Casa Velasquez.

## Les commandes et acquisitions

**Dans le domaine des arts visuels**, le Sica participe aux trois commissions d'acquisitions (arts visuels, images et arts décoratifs) du CNAP.

Les inspecteurs sont en dialogue avec les délégations concernées et prennent part aux commissions d'aide à l'écriture musicale et d'aide aux écritures dramatiques.

## Les dispositifs de soutien

Il convient d'ajouter à ces commissions **les dispositifs de soutiens** coordonnés par le CNAP pour lesquels le Sica est membre de droit et vote : aide à la première exposition, aide au premier catalogue, ainsi que le dispositif de soutien pour les artistes en difficulté, dit « secours exceptionnel ».

Les inspecteurs des arts visuels sont sollicités pour participer à l'attribution de bourses pour les éditeurs français et européens qui soutiennent la création émergente, mais aussi la théorie de l'art, l'histoire de l'art contemporain mais aussi l'histoire de la danse, de la typographie...

On peut enfin citer le FEAC, fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les outre-mer, qui a essentiellement pour objectif de soutenir la diffusion des productions artistiques des territoires d'outre-mer entre ces territoires et l'hexagone, ainsi qu'entre ces territoires et les pays de leurs zones géographiques. A ce titre, les inspecteurs de la création artistique ont examiné et rendu un avis sur 263 dossiers en 2020 et 197 en 2021







**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*